Ville de Cosne-Cours-sur-Loire
Conseil municipal du 28 avril 2016

Présents

VENEAU Michel	
MEZY Michel	
HENRY Micheline	
QUILLIER Pascale	
REBOULLEAU Sylvie	
BRUERE Charly	
COUCUREAU Martine	
GUILLEMET Christine	
DELAS Christian	
CHEVREAU Josette	
MANGEOT Denis	
ASSELINEAU Christian	
DUCHEMIN Véronique	Arrivée à 19 h 06
BOTTE Anne-France	Pouvoir à Mme REBOULLEAU (arrivée à 19 h 50)
DEMAY Thierry	
BOCQUET Christophe	
VEYCHARD Christophe	
FOREST Isabelle	
CORNETTE Marie-Jeanne	
DHERBIER Alain	
BEZOU Sylviane	
PERREAU Christian	
JAILLET Pascal	
PASSAS Joël	
BOUJLILAT Hicham	
MOLINA Isabelle	

Absents

RENAUD Michel	Pouvoir à Mme GUILLEMET
BLOIN Denis	Pouvoir à M. VENEAU
MOUAT Chérif	Pouvoir à M. VEYCHARD
LOUIS Véronique	Pouvoir à Mme CORNETTE
JOUY Vérohanitra	Pouvoir à Mme QUILLIER
WICKERS Franck	Pouvoir à Mme HENRY
ESPINASSE Jean-François	Pouvoir à Mme MOLINA

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Cosne Cours sur Loire

Nièvre - Bourgogne

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI

Cosne-Cours-sur-Loire, le 28 avril 2016

CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes invité(e) à assister à la séance du Conseil municipal qui aura lieu :

Jeudi 28 avril 2016 à 19 heures

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR

A) AFFAIRES FINANCIERES

1. Exercice 2015 – Compte Administratif : Budgets de la Ville, Eau, Assainissement et STIC.
2. Exercice 2015 – Compte de Gestion : Budgets de la Ville, Eau, Assainissement et STIC.
3. Exercice 2015 – Affectation des résultats : Budgets de la Ville, Eau, Assainissement et STIC.
4. Exercice 2015 – Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) : Compte-rendu d'emploi.
5. Exercice 2015 – Bilan des acquisitions et des cessions.
6. Exercice 2015 – Rapport sur la formation des élus.
7. Exercice 2016 – Produits irrécouvrables sur exercices antérieurs : Admission en non-valeur.
8. Garanties d'emprunts – LOGIVIE – Réhabilitation Parc social public de 29 logements.
9. CNDS – Salle Girardy et terrains de tennis - Demande de subvention.
10. Exercice 2016 - Association Musichoeur – Projet Choral Collèges – Attribution d'une subvention exceptionnelle.
11. Demande de financement FEADER dans le cadre de la création d'une maison des services à caractère social, culturel, économique et touristique.

Adresser votre courrier à Monsieur Le Maire :
Hôtel de Ville - Place du Docteur Jacques Huyghues des Étages - B.P. 123 COSNE COURS SUR LOIRE CEDEX 58206
TÉL 03 86 26 50 00 - *FAX 03 86 26 50 16* - http://www.mairie-cosnesurloire.fr - E-mail : cosne@mairie-cosnesurloire.fr

B) AFFAIRES GENERALES

12. PLU – Approbation de la modification simplifiée n°1.
13. Adhésion au groupement de commande pour la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire.

C) AFFAIRES CULTURELLES

14. Convention de partenariat entre la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire et l'U.M.I.H. (Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie de la Nièvre) pour la manifestation « Garçon, la Note ♫ ».
15. Convention de partenariat entre la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire et C.H.R. Boissons pour la manifestation « Garçon, la Note ♫ ».

D) AFFAIRES JURIDIQUES

16. Cession d'un chemin rural rue Emile Combes.
17. Cession du Chemin rural "Les Près Maillard".
18. Adhésion au groupement de commande pour le transport des scolaires.
19. Contrat pour l'épandage agricole des boues de l'UDEP.

E) AFFAIRES SPORTIVES

20. Signature convention Trophée d'Or 2016.

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

21. Demande de financement auprès de la Région Bourgogne Franche Comté et des services de l'Etat, dans le cadre du renforcement de l'attractivité de l'habitat par l'amélioration du cadre de vie.
22. Demande de financement FEADER dans le cadre de la rénovation d'une maison pluri professionnelle de santé.

INFORMATIONS DIVERSES

Michel VENEAU
Maire de Cosne-Cours-sur-Loire

MAIRIE de COSNE-COURS-SUR-LOIRE (Nièvre)

Ville de Cosne-Cours-sur-Loire
Conseil municipal du 28 avril 2016

Michel Veneau
Mesdames, Messieurs, nous allons commencer ce conseil municipal. Nous avons le quorum.
Je vais vous lire les pouvoirs.
M. Espinasse donne pouvoir à Mme Molina. M. Bloin à moi-même. M. Mouat à M. Veychard. Mme Botté à Mme Reboulleau, Mme Jouy à Mme Quillier. Mme Louis à Mme Cornette. M. Wickers à Mme Henry. M. Renaud à Mme Guillemet.

Nous allons désigner une secrétaire de séance. Est-ce que vous acceptez que Madame Cornette accepte ce poste ? Pas d'observation.

Par rapport au dernier compte rendu, avez-vous des observations ?

Alain Dherbier
Le dernier paragraphe de la page 29, ainsi que le premier paragraphe de la page 30 sont mal placés. Il faut le replacer à la fin du premier paragraphe de la page 29. C'est une discussion qui a eu lieu sur la salle palatine. Et il n'est pas placé au bon endroit. Il faut que ce soit placé avant « nous avons terminé ce conseil municipal… ».

Pascal Jaillet
Monsieur le maire, lors du conseil municipal du 17 décembre 2015, vous avez annoncé déposer plainte à mon encontre. Ce que vous avez effectivement fait auprès de la gendarmerie. Or, je constate que vous n'avez pas jugé bon d'informer le conseil municipal du 4 mars 2016 de l'avancement de cette procédure. Et pour cause ! Pour reprendre une de vos expressions pleine de distinction, la plainte que vous avez déposée contre moi a fait, je cite, pschitt. Elle a été classée sans suite par Madame le procureur de la république. La réalité ne saurait être ni blasphématoire, ni injurieuse. Je ne retire rien de ce que j'ai dit et pour répondre encore à votre question mainte fois répétée, non, je n'ai pas honte. La honte est du côté de ceux qui ont défilé le 11 janvier 2015 pour la liberté d'expression et qui ont participé à mon lynchage lors du conseil municipal de décembre 2015. En conclusion, une fois de plus, vous ne respectez pas une de vos promesses. Par cet échec, Monsieur le maire, c'est vous qui décrédibilisez votre fonction. En cela, la honte vous appartient. En corolaire de la décision de Madame le procureur, il est désormais acté que vous avez fait preuve d'abus de pouvoir lorsque vous avez dissous la commission de révision du règlement intérieur et lorsque vous m'avez interdit de prendre la parole en conseil municipal.

Michel Veneau
Je ne vous répondrai pas. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?
Je fais ce que je veux, c'est moi le maire pour l'instant. Monsieur, s'il vous plaît, je ne vous demande pas de commentaires. Vous n'allez pas commencer.

Pascal Jaillet
C'est vous qui faites des commentaires.

Michel Veneau
C'est vous qui en avez fait. C'est vous qui avez commencé. S'il vous plaît, Monsieur Jaillet, ça suffit, on ne va pas recommencer.

Pascal Jaillet
C'est un droit de réponse. Vous avez informé le conseil municipal. J'informe le conseil municipal.

Michel Veneau
Est-ce que je vous ai empêché de parler ?

Pascal Jaillet
Je vous en remercie.

Michel Veneau
Tout à fait. Mais derrière, vous ne faites pas de commentaires. C'est tout. C'est tout ce que je vous demande.
M. Boujlilat, vous n'avez pas la parole, ça suffit ! On ne va pas commencer ! Ça commence à bien faire !
M. Perreau, si vous n'êtes pas satisfait du conseil, vous savez ce que vous faites ? Vous partez, c'est tout ! Arrêtez de faire des commentaires, vous n'avez pas la parole, vous n'avez pas le droit de faire des commentaires.

Propos inaudibles.

Michel Veneau
Bien sûr, au contraire, c'est mieux que de pleurer. Mais s'il vous plaît, ne faites pas de commentaires quand vous n'avez pas la parole. C'est comme ça, c'est la règle. C'est la règle d'un conseil municipal, c'est tout.
Qui veut la parole ? Personne.

Vous avez sur table des rapports. Avez-vous des observations par rapport à ces décisions prises par délégation ?

Pascal Jaillet
Monsieur le maire, les tarifs municipaux qui sont passés depuis le début de la semaine sur le site internet, je les ai consultés et je vous ai fait part d'un mail. Avez-vous la réponse à ce mail s'il vous plaît ?

Michel Veneau
M. Demay va vous répondre.

Thierry Demay
Bonjour à tous.
Concernant votre réponse, il y a plusieurs éléments.
Tarifs appliqués en 2015, tout simplement parce que ce sont des tarifs que le maire ne maîtrise pas au niveau de ce site, décrété par décret justement. Ce qui explique que pour

celui de France Télécom, on a mis un montant de 12 400 € qui en réalité est un tarif global, alors que le tarif qui est fixé – on aurait peut-être dû mettre comme ça – est un tarif au kilomètre, qui est largement au-dessous des 5 000 € délégués au maire.

Pascal Jaillet
Puisque M. Demay n'a pas jugé bon de rappeler la question, je vais essayer de faire court. Mais il est intéressant que tous les membres du conseil puissent apprécier l'échange. Monsieur le maire a une délégation du conseil municipal pour signer des documents jusqu'à 5 000 €. Or, le tarif des réseaux télécom qui sont indiqués dans ces tarifs va jusqu'à 12 400 €. J'ai alerté Monsieur le maire sur ce sujet. J'avais bien en tête que c'était plutôt le prix unitaire du kilomètre qui devait être marqué. C'est valable pour EDF, etc. Ça mérite peut-être une correction.

Michel Veneau
D'accord. Merci. Y a-t-il d'autres observations ?

Pascal Jaillet
C'était le sujet du mail. Par rapport à la note que j'ai lue un peu plus attentivement, en préambule, il convient de signaler une nouveauté de taille. Elle se trouve en page 5/18. Les temps d'activité périscolaire affichent désormais un tarif d'un euro par journée. C'est nouveau.
Par contre, ça sera peut-être l'objet d'un prochain arrêté. Je n'ai pas vu les prix du bus Papillon.

Michel Veneau
En septembre.

Pascal Jaillet
Lorsque vous écrivez, je cite : « le conseil municipal lors de sa séance du 17 décembre 2015 a décidé d'adopter un nouveau système de tarification concernant les salles municipales à partir du 1er janvier 2016 », vous essayez de tromper vos correspondants. En effet, cette décision vous revient, et à vous seul, puisque vous avez procédé par un arrêté du maire. Ce n'est pas du tout le conseil municipal qui a décidé, c'est l'arrêté du maire. Vous tentez ainsi de vous défausser alors que c'est une volonté de votre part de pénaliser les associations de la commune. Ensuite, vous écrivez : « en ce qui vous concerne, il a été décidé de mettre en place une convention afin de vous faire bénéficier d'un tarif plus adapté, tenant compte de votre utilisation régulière des salles ». Ce raisonnement curieux conduit à la question suivante : est-ce que les fluides et l'entretien sont moins coûteux lorsqu'il y a une utilisation régulière des salles ? Vous allez faire des conventions avec des associations parce qu'elles utilisent régulièrement les salles, mais ça ne coûte pas moins cher en fluides et en entretien. Ça paraît un peu bizarre.
Le choix de personnaliser les tarifs par une convention avec certaines associations – pas toutes – pose une double question : l'égalité de traitement et la transparence de ce processus. Les avantages consentis selon des critères inconnus s'apparentent à des subventions accordées aux associations concernées. Il serait donc normal que ces conventions soient publiques et fassent l'objet de délibérations du conseil municipal. Je vais prendre l'exemple de Formes et couleurs, pour le salon automnal des arts en 2016 : l'option de location qui a été retenue c'est le forfait gratuité à 60 €/jour x 18 jours = 3

960 €. Le choix qui est pris dans la convention, c'est de faire payer à Formes et couleurs, 10 %, donc 396 €. Au final, on a une subvention exceptionnelle de 3 564 € à cette association, qui n'est pas du tout validée par le conseil municipal, qui n'apparaît pas dans le budget.
Autre point. Outre le fait que les salles de sport sont toutes toujours totalement gratuites pour les associations de l'UCS, pouvez-vous nous indiquer pourquoi vous n'avez pas instauré, pour les salles de sport elles aussi, le forfait gratuité ? Les fluides et l'entretien sont-ils gratuits dans les salles de sport ?
Le 5e point est une question : quelle est la recette de la commune à l'occasion de la récente réunion départementale d'un syndicat agricole à la salle des fêtes de Cours ?

Michel Veneau
C'est le maire qui donne la décision pour donner la gratuité ou pas. J'ai souhaité donné la gratuité à la Fédération des syndicats d'exploitants agricoles de la Nièvre qui ont organisé leur assemblée générale à Cours, avec la présence du président de la Fédération nationale. C'est un choix que j'ai fait. J'en ai fait d'autres, des gratuités, et il y en aura d'autres encore. C'est le choix du maire.
En ce qui concerne le sport, je peux vous répondre tout simplement. Vous savez que l'UCS est en difficulté actuellement. Vous le savez certainement. Je ne vois pas comment aujourd'hui je pourrais faire payer les gens qui s'entraînent dans les salles de sport ou sur les terrains de foot. Je ne connais pas beaucoup de villes qui le pratiquent, mais pourquoi pas, par rapport aux salles des fêtes ou autre. Mais je poserai la question au président de l'UCS et aux gens… J'irai peut-être un mardi au comité directeur en leur proposant de faire payer les gens de l'UCS. Je vais leur faire une proposition.
En ce qui concerne Formes et couleurs, c'est une décision du maire qui a mis en place un groupe de travail pour étudier la possibilité de mettre en place un forfait pour les gens qui utilisent une salle, que ce soit pour une réception, des expositions. Nous avons travaillé depuis des mois dessus et le groupe de travail continue. Nous allons mettre en place des conventions. Quand ces conventions seront terminées, nous allons les lister et vous les présenter en conseil municipal. Voilà comment ça va se passer, tout simplement. Je crois que la plupart des associations seront satisfaites. On parle avec les associations, comme vous le savez, et vous aussi bien sûr. Il n'y a pas beaucoup de retours négatifs. C'est vrai qu'ils préféreraient la gratuité totale. Quand on dit gratuit, tout le monde applaudit. Mais à un moment donné, les Cosnois comme les citoyens français ont dit : la gratuité, c'est bien, mais il faut aussi de temps en temps faire participer les gens au coût des fluides, comme vous l'avez dit tout à l'heure : l'électricité, l'eau, etc. Ça ne correspond pas du tout à l'usage de la salle, des fois, mais c'est un forfait, c'est un choix que l'on a fait entre nous, la majorité municipale. On va essayer de mettre en place – c'est moi qui ai fait cette proposition, ce n'est peut-être pas la meilleure solution, mais il faut qu'on fasse quelques recettes et qu'on responsabilise les associations par rapport à l'utilisation des salles. Quand on va leur dire : une salle coûte 300 € par jour de fluides, d'entretien, etc., et qu'ils laissent l'électricité. Ils partent après un entraînement, un spectacle, ils oublient de baisser les convecteurs… Mais ça a toujours été, ce n'est pas d'aujourd'hui. Il faut responsabiliser les gens qui utilisent ces installations. Je crois que c'est quelque chose qui va se passer dans le temps. On ne sera pas les seuls à le pratiquer. J'ai vu que le maire de Châteauneuf-Val-de-Bargis, depuis le 1er janvier, il fait payer sa salle. Je crois que d'autres collègues en France font la même

chose. Parce que les temps sont durs pour les collectivités et il faut aussi responsabiliser les associations.

Pascal Jaillet
Par rapport à la mise en place de ces conventions, le point important est d'avoir une certaine égalité, sinon équité entre les associations. Cette équité peut être, entre autres, établie par la transparence du processus et par le passage de ces conventions en conseil municipal. Autrement, on peut être enclin à penser qu'il n'y a pas une transparence aboutie. Ça, c'est sur le point de ces conventions.
En ce qui concerne les salles de sport et la gratuité de ces salles de sport, vous m'avez mal compris. Je n'ai jamais demandé de faire payer le sport. C'est le raisonnement toujours maximaliste des gens de droite qui veulent faire payer tout et se caler sur le plus pénalisant. Je demande qu'on se cale sur le plus favorable, c'est-à-dire que tout le monde ait la gratuité. Pourquoi les associations culturelles et caritatives devraient payer des salles, et le sport ne pas payer ? Avant, elles n'avaient pas de forfait gratuité, ces associations. Pourquoi cette nouveauté ne s'applique qu'à ces associations ?

Michel Veneau
C'est ponctuel pour ces associations qui utilisent les salles sur l'année. Elles utilisent des salles pour des manifestations diverses. D'autres, comme le Grenier du Nohain, qui pratique déjà ce forfait depuis longtemps – c'est M. Béguin qui l'avait mis en place à l'époque et ça s'est toujours pratiqué de votre temps, et on continue sur la même hauteur de participation. On n'a pas changé.

Pascal Jaillet
Vous confondez deux choses. Je parle du forfait gratuité que vous venez d'instaurer. Ce qu'avait instauré M. Béguin et que nous avons poursuivi, c'est la dégressivité. Le premier jour, plein tarif et 10 %… Ce n'est pas du tout le même sujet. La dégressivité, ce n'est pas le forfait. Je répète : il est anormal de créer aujourd'hui un forfait gratuité pour les associations culturelles, caritatives, sociales, qui vont utiliser des salles, et ne pas le créer à l'identique pour les associations de sport. Le plus facile, c'est de retirer ce forfait gratuité pour tout le monde. Ça ne sert à rien de pénaliser les gens.

Michel Veneau
J'irai le proposer au comité directeur quand même.

Pascal Jaillet
Je n'ai pas proposé ça, Monsieur le maire, vous confondez. Je répète. Je propose de supprimer ce forfait gratuité pour tous.

Michel Veneau
On verra.

Pascal Jaillet
Ce sera au compte rendu.

Michel Veneau
Bien sûr que ça sera au compte rendu.

Pascal Jaillet
Pour le dernier sujet, pour la FNSEA, je vais reprendre le courrier que vous avez fait aux associations. Je cite : « Aujourd'hui, notre ville, la plus importante du département du nord de la Nièvre, ne peut pas répondre à toutes les sollicitations émanant d'une partie du département, voire d'autres territoires limitrophes. Aussi nous avons instauré exclusivement pour les associations ayant leur siège à Cosne-Cours-sur-Loire la gratuité d'une salle par an dans le cadre d'une organisation, mais dans un tel cas, un forfait sera demandé pour participer aux frais des fluides. » A ma connaissance, ni la FDSEA, ni la FNSEA n'ont leur siège social à Cosne. Donc, vous écrivez des choses que vous ne respectez pas.

Michel Veneau
M. Jaillet, jusqu'à preuve du contraire, je suis le maire de Cosne. Et des gratuités, il y en aura d'autres. Je vous l'ai dit au début. Vous pouvez dire ce que vous voulez. Le maire de Cosne pendant 6 ans, c'est Michel Veneau. Après, si vous revenez aux affaires, si vous êtes maire demain à ma place, vous prendrez d'autres décisions, les vôtres. Ça ne me gêne pas du tout. Pendant 6 ans, je ne vous ai rien dit. Je vous ai laissé faire, on vous a écouté. Vous avez fait la politique que vous avez choisie et on la respecte. On est en démocratie, Monsieur. Avez-vous compris que nous étions en démocratie ? Est-ce que vous avez bien compris ça ? Allez-y.

Pascal Jaillet
Est-ce que j'ai dit que je ne respectais pas vos décisions ?

Michel Veneau
On est d'accord.

Pascal Jaillet
Je vais terminer. La seule chose qui est assez peu compréhensible – mais vous m'avez dit souvent que je ne comprenais rien, que j'étais en dessous de tout, je suis habitué – comment expliquez-vous que vous écrivez des choses et que vous ne les respectez pas ? C'est la seule question que je pose.

Michel Veneau
Plus de question ?

Hicham Boujlilat
Des questions également par rapport au rapport sur table. Des questions que j'aurais souhaité aborder lors du débat d'orientation budgétaire et du vote du budget, mais que nous sommes contraints de voir aujourd'hui, plus de cinq mois après avoir voté le budget.
D'abord, j'aurais souhaité que la question de la tarification – nous vous l'avions déjà demandé – soit abordée en même temps que le vote du budget. Vous avez indiqué, lorsque nous avons voté le budget, que vous abandonniez votre promesse de baisser les impôts de 3 % par an.

Michel Veneau
M. Boujlilat, je vous arrête tout de suite, on ne va pas revenir sur les débats du budget, les impôts. C'est fini.

Hicham Boujlilat
Je suis sur les tarifs municipaux.
Michel Veneau
Ce n'est pas marqué, les impôts, là. Parlez du sujet, ne changez pas de sujet.

Hicham Boujlilat
Je ne change pas du tout de sujet.
Sur les nouveaux impôts que les Cosnois vont payer, il y a celui du périscolaire. On découvre, dans le cadre de l'arrêté qu'on a vu il y a quelques jours, qu'à partir de cette année, alors que nous ne l'avions pas inscrit dans nos recettes budgétaires, 1 euro par temps d'activité périscolaire – il y en a 2 par semaine – donc 2 euros par semaine…

Michel Veneau
C'est inscrit au budget. Il faut bien lire les budgets, il y a des lignes des fois qu'on oublie.

Hicham Boujlilat
C'est inscrit à quelle ligne au budget ?

Michel Veneau
On va vous le sortir.

Hicham Boujlilat
D'accord. Donc, temps d'activité périscolaire avec des recettes ?

Michel Veneau
Une estimation avait été faite et les services avaient enregistré une somme.

Thierry Demay
Dans le budget que nous avions proposé, sur lequel nous avons débattu pendant un certain temps, nous avions mis un certain nombre de sommes en « autres produits ». Ces autres produits, nous avions estimé ce que pourrait nous rapporter ceci. C'est pour ça que je vous ai dit qu'on était très prudent et qu'on avait essayé de mettre en place des sommes qui nous paraissaient cohérentes par rapport à ce que nous voulions faire pendant l'année 2016.

Hicham Boujlilat
Je vous remercie pour cette explication. J'ai vu la ligne « autres produits ». J'aurais dû, mais je ne comprends pas bien les choses, j'aurais dû comprendre qu'autres produits, c'était le périscolaire.

Michel Veneau
Il n'y a pas que le périscolaire dans les autres produits. Il y a d'autres produits.

Hicham Boujlilat
Est-ce que vous savez combien ça va coûter aux parents, par an ? Vous l'avez estimé. Combien ?

Michel Veneau
Une estimation a été faite, bien sûr.

Hicham Boujlilat
Combien ça va coûter ?
Non, pas peu importe.

Micheline Henry
Peu importe de le dire aujourd'hui. Les parents ont fait leurs comptes.

Hicham Boujlilat
Les parents ont fait leurs comptes. Est-ce que les parents le savent ?

Micheline Henry
Les parents sont informés. Ils ont été informés par courrier et pas moi-même à chaque conseil d'école.

Hicham Boujlilat
Ils ont été informés de quoi ? Du tarif ?

Micheline Henry
De 1 euro par jour et par enfant.

Hicham Boujlilat
Donc, les parents, dans le cadre de la fiche d'inscription à la rentrée scolaire, il y a marqué 1 euro par jour ? C'est ça ?

Micheline Henry
Oui.

Hicham Boujlilat
Je n'ai pas la même.

Micheline Henry
Et je peux vous dire que nombre de représentants de parents d'élève étaient tout à fait d'accord. Il y avait des parents qui venaient de l'extérieur qui m'ont dit : là où on était, il y a longtemps que ça existait. Il y a des gens qui ne seront pas d'accord, je le comprends bien. Il ne faut pas considérer ça comme un impôt. Il faut considérer ça comme le paiement d'un service rendu. Parce que c'est quand même un bon service, le fait du périscolaire pour les parents, c'est un vrai service.

Hicham Boujlilat
Vous prêchez des convaincus. Vous savez quand ça a été mis en place, ça a été reconduit et c'est très bien. Vous prêchez des convaincus. Ça a été mis en place dès le départ. Ce

que je veux dire là-dessus – je n'ai peut-être pas la même fiche, je dois faire procéder à l'inscription scolaire. Sur la fiche que j'aie, en tant que parent, et dans le cadre des informations que j'aie en tant que parent, par le cahier – j'aurais dû l'amener avec moi – il n'est pas stipulé le montant que les parents vont payer.
Pour terminer, j'ai fait mon calcul, je l'avais indiqué il y a un peu plus d'un an. La baisse d'impôt de 3 %. Par exemple, sur ma taxe, j'ai eu une baisse d'impôt, 8 euros à peu près. J'avais dit que… Cherif Mouat avait dit : avec 8 euros, on peut acheter du lait. Là-dessus, des parents avec un enfant, ça va leur coûter 35 semaines scolaires x 2 euros par semaine : 70 euros par an et par enfant. Donc, c'est quelque chose sur lequel nous sommes en total désaccord. Que ce soit très clair.
Deuxième chose et j'en terminerai là. Est-ce que vous pouvez nous dire, puisque dans « autres produits », il y a probablement l'impôt nouveau, la taxe nouvelle que vont payer les Cosnois par rapport au Papillon…

Michel Veneau
M. Boujlilat, je vous arrête tout de suite. Ce ne sont pas des impôts. Il ne faut pas dire le mot impôt. C'est un service. Je sais pourquoi vous dites impôt, je connais bien votre manière d'aborder les choses.

Hicham Boujlilat
Vous avez indiqué tout à l'heure à juste titre que nous étions dans une démocratie. Chacun a le droit de s'exprimer dans le respect de l'autre. Vous avez le droit de dire ce que vous souhaitez et vous le faites dans le respect des uns et des autres. Moi, j'ai le droit de dire que la taxe sur le périscolaire, en plus de la taxe sur les associations qui a été indiquée tout à l'heure, la taxe au niveau du transport le Papillon, ce sont, que vous le vouliez ou non, des impôts nouveaux pour les Cosnois.

Michel Veneau
Ce ne sont pas des impôts. Les impôts, c'est par rapport à votre bâti, à votre non bâti ou à votre activité professionnelle.

Hicham Boujlilat
Les gens quand ils paient…

Michel Veneau
Ce n'est pas du tout comme ça… Vous dites ce que vous voulez, mais c'est de la démagogie. C'est vraiment de la démagogie.

Hicham Boujlilat
Non, c'est une divergence. Vous avez raison de faire des choix. Vous les faites, il faut les assumer.

Michel Veneau
J'assume complètement.

Hicham Boujlilat
Je sais. Moi, je considère que le périscolaire, le Papillon, ça doit rester gratuit et qu'il n'y ait pas cette nouvelle taxation que vous créez. On peut l'appeler comme on veut, pour moi, c'est de l'impôt Veneau. Il y avait les impôts locaux, il y a de l'impôt Veneau.

Michel Veneau
Les TAPS, ça nous revient à 200 000 euros par an.

Hicham Boujlilat
Mais c'est un service.

Michel Veneau
Ça nous revient à 200 000 euros. Ce sont bien les impôts des Cosnois qui financent. On est d'accord sur le principe. L'Etat nous verse environ 50 000 euros, à peine. La charge nette pour la ville de Cosne, c'est 150 000 euros. Je ne sais pas si vous vous rendez compte. On demande une participation des parents à hauteur de 72 euros pour une année scolaire. Et jusqu'à Noël, ça fera 24 euros.

Micheline Henry
Au niveau de la fiche, je vais vérifier. Par contre, de toute manière, je confirme qu'un courrier est adressé à tous les parents pour les informer.

Hicham Boujlilat
Je ne l'ai pas reçu. Il a été adressé quand ?

Micheline Henry
Mardi.

Hicham Boujlilat
Je n'ai pas eu mon courrier aujourd'hui.
Et sur la fiche, je vous garantis, ce n'est pas mis dessus. Vous n'avez pas annoncé aux parents.

Micheline Henry
Si vous me le dites, je vous crois.

Hicham Boujlilat
Preuve à l'appui. Et les 150 000 euros que ça coûte…

Michel Veneau
Ce sont les impôts des Cosnois.

Hicham Boujlilat
Vous savez ce que ça représente ? Les 3 % d'impôts en moins, 3 % d'impôts que vous avez réduits. Ça représente cette somme-là.

Michel Veneau
Alors il faut demander aux Cosnois si on augmente les impôts de 3 % pour payer les TAPS.

Hicham Boujlilat
On en reparlera.

Michel Veneau
On fait un référendum là-dessus si vous voulez, vous verrez la réponse.

Hicham Boujlilat
On pourrait ajouter d'autres questions à ce référendum, mais pas de problème.

Michel Veneau
Vous verrez la réponse. Ils demanderont que les parents participent un peu. On ne demande pas des sommes… Ça va faire environ sur l'année 30 000 euros de recettes.

Pascal Jaillet
On est toujours devant le dilemme : est-ce qu'un service, on le fait payer par l'ensemble des contribuables ? Il y a trois solutions : on le fait payer maintenant par les contribuables ; on le fait payer maintenant par les utilisateurs qui sont une partie des contribuables ; ou on emprunte et on fait payer aux générations futures. On avait choisi de faire payer à l'assiette la plus grande, aux contribuables. Vous maintenez cette assiette et en plus, vous pénalisez les utilisateurs.

Michel Veneau
Non. 150 – 130, ça fera 120 pour les contribuables. Je sais compter. Ça nous coûte 150, il y a aura 30…

Pascal Jaillet
Les impôts n'ont pas été diminués de 30 000. Vous continuez à percevoir les impôts.

Michel Veneau
Dans le futur, si on n'augmente pas les impôts, c'est parce qu'il y aura une participation des usagers. Vous avez monté un budget, vous avez travaillé sur les budgets. N'essayez pas de nous…

Pascal Jaillet
J'essaie juste de rappeler les règles un peu macros. Il y a les contribuables, les utilisateurs ou les générations futures.

Michel Veneau
Mon analyse est celle-ci : si on diminue, si on fait participer les usagers, que ce soit pour le Papillon, les TAPS ou d'autres actions, ça sera autant de moins que les contribuables paieront. C'est mon analyse.

Hicham Boujlilat
Je trouve d'autant plus déplorable cette taxation des parents qu'elle arrive en plus au moment où à Cours notamment, il y a une très grosse déperdition d'enfants. Comment rendre attractives nos écoles ? J'espère que ça ne va pas inciter des parents, par ces calculs, à envoyer leurs enfants sur d'autres écoles, des écoles privées, ou des écoles qui sont en dehors de la commune et qui seront beaucoup plus attractives.

Michel Veneau
Les communes voisines paient plus que nous, en taxe. C'est plus cher qu'à Cosne.

Micheline Henry
Il faut savoir que dans les écoles privées, il n'y a pas de TAPS.

Hicham Boujlilat
Donc, ça ne coûte rien aux parents.

Micheline Henry
Ils n'ont pas le service non plus.

Michel Veneau
Ils n'ont pas le service. Soyons logique, allons jusqu'au bout. Et les communes voisines font payer plus cher qu'un euro. On a les tarifs.

Micheline Henry
Dans le privé, je crois me souvenir que les parents paient la scolarité. Je pense que ça doit être chose que notre 1 euro.

Alain Dherbier
Sur le document remis sur table, il est question du bail avec le comte de Vogüé concernant le camping. Est-ce que le camping est un sujet qui va être abordé au cours de ce conseil ?

Michel Veneau
Non, on l'abordera la prochaine fois. J'ai signé le bail vendredi dernier avec les consorts de Vogüé. Ça a été très long, c'est quelque chose qui n'a pas été facile. Vous connaissez la situation de la famille. Monsieur de Vogüé père est âgé et les enfants ont souhaité prendre la main sur le patrimoine, et c'est tout à fait normal. Ça a été très long au niveau négociation. On vous donnera plus d'explications. J'ai signé hier matin avec les exploitants du site : le camping, le restaurant et Canoë Evasion. Il y aura trois conventions, trois baux.

Alain Dherbier
Si vous avez signé hier matin, les documents qui nous ont été remis sont inexacts, puisque c'est marqué du 26 et du 22 pour le bail avec le comte de Vogüé.
Le but de mon intervention. Vous nous avez dit, ça devait être lors du 2e conseil municipal que vous avez présidé en tant que maire, vous nous avez dit : M. Dherbier, vous savez bien que le maire fait ce qu'il veut. Même si dans cette salle, ça s'est produit, jamais durant mon mandat je n'ai réagi de la sorte. Et là, je trouve que vous exagérez.

Michel Veneau
Certainement.

Alain Dherbier
On a vu un article dans le régional du vingt, qui parlait du camping…

Michel Veneau
Ce n'est pas le maire qui a donné l'information.

Alain Dherbier
… qui parlait du camping et il a été dit que ça serait évoqué dans le conseil municipal du 28. On a vu un article dans le Régional du 27 et un article aujourd'hui, avec une photo à l'appui, qui nous explique le devenir du camping. J'estime que vous pouviez au moins le mettre à l'ordre du jour, quitte à le retirer au début, mais au moins nous informer. L'information, on l'a dans la presse. C'est quand même malheureux.

Michel Veneau
La presse a eu des informations par le biais des personnes. M. Dherbier, vous étiez au courant, je vous avais un peu informé. Je n'ai pas informé la presse personnellement.

Alain Dherbier
Je vais vous dire une chose. Vous m'avez informé un jeudi matin. Mais je n'ai rien dit. Alors les fuites ?

Michel Veneau
Il y a eu des fuites, mais ce n'est pas le maire de Cosne.
C'est un dossier qui a été compliqué, vous le savez. On a réussi à s'entendre avec la famille de Vogüé pour l'avenir. Ce sont des baux commerciaux. La négociation que j'ai réussi à sortir de cette grande négociation : ce sont des baux commerciaux. Vous connaissez le principe des baux commerciaux. Cela va donner une valeur aux exploitants et cela leur permettra de pérenniser leur activité et de la développer dans l'avenir. Par rapport à un bail civil. Je voudrais rappeler à M. Boujlilat qu'il n'y a que deux maires qui ont signé ces baux : M. Gadoin et M. Béguin, 30 ans et 18 ans. Le troisième, ça sera moi, par accident peut-être, mais c'est comme ça. Mais ça n'a pas été facile. Ce n'est pas que je n'ai pas apprécié la négociation, mais j'ai trouvé que c'était trop long et ça a pénalisé l'activité du camping. C'est uniquement pour ça.

Alain Dherbier
Peut-être que c'est le journaliste qui s'est fait plaisir, mais il y a un autre point qui m'interpelle. Quand je vois, dans l'article que j'ai lu, que Sancerre va toucher la taxe de séjour, avec un montant assez important, très bien, d'ailleurs, c'est la loi, la taxe de séjour, c'est à eux de la toucher. Mais que se passe-t-il sur les aménagements et les investissements qui sont faits par la ville de Cosne.

Michel Veneau
C'est ça qu'on aura en négociation avec le Cher. C'est un gros problème. Je ne sais pas comment on va le résoudre avec les gens du Cher.

Alain Dherbier
Quand on voit les montants qui sont annoncés…

Michel Veneau
C'est impressionnant, oui.

Thierry Demay
On s'est renseigné par rapport à cette taxe de séjour. C'est la commune de Bannay, le camping, et a priori, sur cette commune, il n'y a pas de taxe de séjour qui a été votée. Ça n'existe pas sur la commune de Bannay.

Hicham Boujlilat
Sur la taxe de séjour, s'il n'y en a pas sur la commune de Bannay, c'est normal puisque la communauté de communes de Sancerre a la compétence touristique. C'est une compétence obligatoire. S'il y a une collectivité qui doit toucher la taxe de séjour – pour l'avoir mis en place sur Loire et Nohain, c'est comme ça – elle est faite à l'échelle intercommunale. C'est normal que la commune de Bannay elle-même ne le fasse pas.

Thierry Demay
Ce qui nous étonne un peu, c'est que la commune de Bannay nous aurait indiqué qu'il y aurait une taxe de séjour qui existait quelque part.

Hicham Boujlilat
Que la commune ne le sache pas, ça peut arriver. Mais s'il y a une taxe de séjour mise en place, elle est sur la communauté de communes de Sancerre.
La seule chose que je souhaite évoquer sur ce sujet : vous avez fait tout un laïus sur la démocratie ; moi, je trouve ça déplorable qu'on vous voie dans la presse d'aujourd'hui… Vous dites qu'il y a eu des fuites, dont acte, ça arrive. Mais vous avez le droit de refuser des photos, vous avez le droit de refuser en disant : on attend d'en parler en conseil municipal. Je trouve déplorable qu'on n'ait pas la possibilité de débattre sur la base de documents…

Michel Veneau
Vous voulez débattre sur quoi, M. Boujlilat ? Sur quel sujet vous voulez débattre ?

Hicham Boujlilat
On vient d'apprendre dans le Journal du Centre d'aujourd'hui le nom du délégataire. On a le droit d'en débattre. On a débattu de pas mal de choses. J'espère quand même… On a le droit d'en débattre. Je vous rappelle l'état dans lequel on a retrouvé le camping avec d'anciens délégataires, un état catastrophique, 240 000 euros à la charge de la commune. Donc, il faut quand même qu'on ait la possibilité…

Michel Veneau
S'il vous plaît, M. Boujlilat, on ne revient pas sur le passé. Je ne vais pas revenir…

Hicham Boujlilat
240 000 euros, deux années de TAPS. C'est l'argent des Cosnois.

Michel Veneau
On va arrêter le débat parce que ça ne va pas bien se passer, à mon avis. Je ne veux pas parler des prédécesseurs. C'est le passé, c'est comme ça, c'est la vie.

Hicham Boujlilat
Puisque ça va être évoqué lors du prochain conseil municipal…

Michel Veneau
Il n'y aura pas de débat sur M. Bachimont ni sur M. Colas. Il n'y aura pas de débat. Les anciens gérants. Il n'y aura pas de débat, je peux vous le dire aujourd'hui. Je ne vois pas pourquoi il y aurait un débat sur ce qui s'est passé…

Hicham Boujlilat
Je ne veux pas de débat sur les anciens…

Michel Veneau
Vous venez de me parler de M. Bachimont.

Hicham Boujlilat
Je n'ai cité personne. Si vous associez M. Bachimont à la perte de 240 000 euros, c'est… Je n'ai rien dit là-dessus.

Michel Veneau
Vous avez un culot monstre en plus.

Hicham Boujlilat
Je souhaiterais…

Michel Veneau
Vous avez un culot monstre en plus M. Boujlilat.

Hicham Boujlilat
Merci. Je souhaite, Monsieur le maire, que nous puissions débattre de l'avenir du camping lors d'un prochain conseil municipal, pour que les erreurs du passé ne se réitèrent pas à l'avenir.

Michel Veneau
On vous expliquera les baux, on vous présentera les baux, mais il n'y aura pas de débat. Je ne vois pas pourquoi il y aurait un débat. Quel débat voulez-vous avoir ?

Hicham Boujlilat
On n'a pas le droit de savoir comment on se projette par rapport à l'avenir ?

Michel Veneau
Bien sûr que si, vous l'aurez, ça. Il n'y a pas de souci.

Christian Perreau
La question que je me pose, c'est comment on a fait le choix du prestataire. On a eu une réunion de commission d'appel d'offre. On n'a pas tranché. J'ai participé à la réunion. Mme Bezou était avec moi. On n'a eu aucune suite. Et on voit aujourd'hui qu'un choix a été fait, mais il n'a pas été fait par la commission d'appel d'offre.

Michel Veneau
Tout à fait. Deux personnes étaient sélectionnées : la société Bachimont et la société Aquadys, qui avait été retenues dans les derniers. La société Bachimont s'est retirée. C'est la société Aquadys qui a été retenue. Voilà, tout simplement. Dans le classement, c'était la société Bachimont qui arrivait en tête. Je vous avais montré le tableau.

Christian Perreau
C'est l'explication que vous me donnez aujourd'hui, mais on retrouve ça sur la table et on ne sait pas…

Michel Veneau
Ne soyez pas de mauvaise foi, la société Bachimont est arrivée en tête avec le tableau. Et elle s'est retirée. C'est la société Aquadys qui était 2e.

Christian Perreau
Je sais parce que j'ai suffisamment discuté pour dire que la manière dont on avait attribué les points, pour moi, ce n'était pas clair.

Michel Veneau
Vous avez le droit.

Christian Perreau
Je sais très bien… Mais aujourd'hui, on voit que c'est l'autre qui est sélectionné et on ne sait pas pourquoi.

Michel Veneau
L'autre, c'est la société Aquadys.

Christian Perreau
Vous nous le dites aujourd'hui.

Michel Veneau
Vous savez bien qu'ils étaient deuxième sur le tableau, vous avez vu les candidats qui s'étaient présentés. Vous étiez là.

Christian Perreau
Mais pour trancher, on n'a pas participé.

Michel Veneau
Il y a une commission, on classe les gens et le maire fait le choix. C'est simple. Il y avait un tableau.

Hicham Boujlilat
On n'a pas la même lecture du code des marchés publics.

Michel Veneau
Je vais vous dire comment ça s'est passé. Il y a eu un tableau de fait avec des notes. Vous l'avez. C'est la société Bachimont qui est arrivée en tête. La société Aquadys est arrivée en deuxième position. La société Bachimont s'est retirée. On a choisi le deuxième. Ce n'est même pas un choix, c'est par rapport au classement.

Hicham Boujlilat
Ça veut dire que comme ils se sont retirés, il n'y en avait plus que deux.

Michel Veneau
Plus qu'un, celui qui arrivait derrière, le deuxième, c'était la société Aquadys.

Hicham Boujlilat
Il y en avait trois.

Michel Veneau
Oui. Le troisième était bien troisième au classement.

Hicham Boujlilat
Si vous en avez trois, le troisième arrive troisième. Un des deux premiers se retire. Il n'y en a plus que deux. Dans le cadre du document que nous a montré Sylviane, il est indiqué des négociations avec les deux premiers.

Michel Veneau
On a bien discuté, on a bien négocié avec les deux premiers, la société Bachimont et la société Aquadys. Et après, la société Bachimont s'est retirée.

Mesdames, Messieurs, chers collègues,
A l'ordre du jour du conseil municipal de ce soir, nous serons dans un premier temps amenés à valider les comptes administratifs 2015 et à voter l'affectation des résultats. Ces points de l'ordre du jour sont importants car ils constituent un acte majeur et nécessaire dans la gestion de nos finances publiques. M. Demay dans son rapport vous rendra compte de la gestion effectuée par la collectivité. Je vous précise que le compte administratif est adossé au compte de gestion du trésorier municipal et que ces documents sont totalement conformes.
Nous serons également amenés à effectuer différentes demandes de subvention afin que certains de nos dossiers puissent être mieux financés, ou bien encore être dans les premiers rangs dans le cadre des futurs projets qui devraient se concrétiser en 2017. Je pense notamment à l'aménagement du parvis du tribunal, à la rénovation de la maison de santé, aux différents projets d'aménagement urbain envisagés sur la partie commerçante rue Alphonse Baudin, en allant jusqu'à l'ancien tribunal ; ou encore à un complément de financement qui se traduira par une demande de subvention adressée au CNDS dans le cadre de la rénovation de la salle Girardy au stade.
En cette période difficile pour les collectivités, nous nous devons d'être présents sur tous les dossiers et obtenir le maximum de subventions. Je précise que j'ai décidé de modifier

l'ordre du jour du conseil afin d'individualiser chaque demande de financement FEADER. Je tiens tout particulièrement ce soir à souligner le travail effectué par les services en matière de recherche de financement et vous assurer de la totale mobilisation des élus sur ce sujet. J'espère d'ici les prochains mois vous annoncer plusieurs bonnes nouvelles, qui viendront illustrer mes propos. On le souhaite tous.

Avant de passer à l'ordre du jour, permettez-moi de placer ce conseil sous le signe de l'optimisme. Optimiste satisfait concernant l'évolution du dossier de fusion des trois communautés de communes qui, je l'espère, offrira de nouvelles perspectives de développement. La réussite de cette opération est vitale pour notre territoire, donc pour la ville de Cosne-Cours-sur-Loire. Je voudrais affirmer ce soir mon total engagement et ma volonté d'aboutir dans les meilleures conditions possibles, afin bien sûr de développer notre bassin de vie. Notre territoire doit poursuivre son développement, ce malgré la crise économique ambiante et les restrictions budgétaires que vous connaissez, qui pénalisent nos collectivités et par delà, nos investissements. Je reste optimiste. Je le suis lorsque j'observe les travaux réalisés au tribunal, à Pierre et Marie Curie ou encore au gymnase George Sand. Optimiste également lorsque je constate que cinq nouveaux commerces viennent ou vont bientôt s'installer sur notre ville. C'est difficile dans le contexte actuel, mais j'espère que d'autres viendront dans les années futures pour renforcer ce commerce de centre ville. Nous en avons besoin. Nous avons une ville qui a un potentiel, mais il faut encore étoffer nos commerces, comme l'habitat.
Optimiste et content de constater l'évolution du nombre de spectateurs fréquentant les cinémas qui passent de 42 000 en 2013 à 53 000 en 2015. Soit un bon de 26 %. Je pense que pour le nouveau gérant, c'est une bonne réussite et j'en suis vraiment ravi. Ceux qui disent que Cosne perdait de son attractivité se trompaient. Les gens disent qu'à Cosne, il n'y a plus rien, les gens sont moroses. Mais ils fréquentent quand même bien le cinéma. Ça veut dire que les gens viennent beaucoup à Cosne et utilisent tous les équipements culturels et autres.
Optimiste en validant le projet de Nièvre Habitat au lieudit de la Fontaine Pernée, qui débutera dès l'an prochain et aboutira à la création de 50 maisons.
Optimiste encore en étudiant la création de logements et d'aménagement de locaux qui pourront accueillir des professionnels de santé place de la Résistance. Toujours en recevant des investisseurs qui souhaitent créer une entreprise, un commerce ou construire un immeuble.
Optimiste enfin et satisfait de voir, après trois années d'attente, s'ouvrir l'aire d'accueil des gens du voyage. Pour la ville et pour la communauté de communes, je crois que c'est quelque chose d'important. Avoir des gens qui sont sur notre zone d'activité, cela perturbe quand même les futurs investisseurs, on en est tous conscients et on est vraiment ravis que ceci puisse se faire dans les meilleures conditions.
Vous avez vu qu'on a eu un passage des gens du voyage qui sont venus à Cosne pendant une période. Ils sont partis ce matin. Ça a été difficile de les faire partir, ils voulaient encore rester quelques jours et ce matin, ils ont décidé de partir sur Avallon. Tant mieux. Ce sont des situations très difficiles à gérer. Les Cosnois sont très sensibles quand ils voient des caravanes arriver quelque part. C'est difficile de les empêcher. Jusqu'à temps qu'on n'aura pas la Charité-sur-Loire une aire de grand passage, selon ce qu'il est prévu, il est pour nous presque impossible de les refuser. Il faut qu'on mette en place cette aire de grand passage pour pouvoir satisfaire leur demande. Et que l'Etat puisse œuvrer dans ce sens.

Le transfert de ces caravanes nous permettra de redonner à l'entrée de la ville et bien sûr à notre zone d'activité – la zone de la communauté, mais aussi de la ville, parce que c'est l'image du bassin de vie, et je crois que ça apportera un plus pour les commerçants qui souhaitent s'installer sur ces espaces.
Certes, l'expérience m'a appris qu'une hirondelle ne fait pas le printemps, mais dans le contexte actuel où les occasions de se réjouir sont rares, il n'est pas interdit d'engranger un peu d'énergie positive, sans toutefois sombrer dans un optimisme béat. Bien sûr qu'il faut rester humble, ne pas dire : demain, on sera les meilleurs. Ce n'est pas ça. Il faut se pencher sur l'avenir, je l'ai dit déjà à plusieurs réunions, il faut qu'on anticipe, la Nièvre et Cosne, pour que demain, on soit prêt à recevoir de l'activité. Notre axe autoroutier va être raccordé dans les 4-5 ans à venir, on l'espère tous, à la RCEA, à Montmarault et à l'A71. Cela veut dire que les gens vont aller beaucoup plus vite jusqu'à Moulins. Il faut qu'on anticipe un peu. C'est le message que j'ai fait passer l'autre jour aux services de l'Etat, lors d'une réunion, en disant qu'il faut qu'il aide la Nièvre et Cosne, cet axe ligérien doit être porteur d'avenir pour notre territoire.
Autre bonne nouvelle, n'en déplaise aux oiseaux de mauvais augure : nous avons finalisé le dossier d'exploitation. On a dit – pas les élus du conseil municipal mais d'autres personnes – que le maire n'était pas capable. C'est quelque chose qui nous a vraiment peiné pendant longtemps. On pensait même ne pas ouvrir ce camping cette année, on en était là, à quelques jours près, on n'ouvrait pas le camping. C'était quelque chose de très grave. Pour le camping et pour la ville parce qu'il y a quand même des retombées tous les ans au niveau de notre centre ville, le tourisme, les gens qui font du vélo, les campeurs et nos commerçants qui vont, je l'espère, pouvoir bénéficier de la venue de toutes ces personnes sur ce site. Ainsi, en changeant de cadre juridique, j'ai été amené à signer des baux commerciaux. On discutera du contenu de ces baux le prochain coup, il n'y a aucun problème. Vous verrez que c'est plutôt une situation favorable pour les exploitants. C'est tout ce que je peux vous dire. C'est ce qu'on a recherché.
Je tiens vraiment à remercier M. Bloin, qui n'est pas là ce soir. Il nous a apporté une aide technique. Ça a été très difficile. En plus, le notaire était à Aubigny, celui de Léré est décédé, ça a été très compliqué. C'est la vie, ça fait partie de la vie et des problèmes qu'on rencontre au quotidien.
Vous le voyez, Mesdames et Messieurs les élus, ce conseil est placé sous le signe de l'optimisme, avec de la volonté, du travail, de l'énergie, nous engrangeons des résultats. Et j'espère pour la ville de Cosne qu'on va continuer dans ce sens, j'ai confiance dans l'avenir.
Voilà ce que je voulais vous dire.
J'ai retiré le point 22 : règlement de voirie, parce que j'ai constaté qu'il faut qu'on revoie deux ou trois points avant de le présenter et de l'approuver en conseil municipal.

A. AFFAIRES FINANCIÈRES

1. Exercice 2015 – Compte administratif : budgets de la ville, eau, assainissement et STIC

Thierry Demay
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Il nous appartient aujourd'hui de voter le compte administratif et le compte de gestion des budgets ville, eau, assainissement et STIC. Ce qui nous permettra d'affecter les résultats 2015 sur l'exercice 2016. Nous examinerons si vous le voulez bien dans cet ordre les budgets. Je vous rappelle que le compte administratif qui vous est présenté ce soir rassemble les résultats financiers réalisés après l'exécution du budget. Il permet d'établir une comparaison entre les prévisions de recettes et de dépenses et la réalisation effective. Il retrace également toutes les recettes et les dépenses effectuées au cours de l'année précédente et témoigne de la bonne exécution financière passée entre le 1er janvier et le 31 décembre 2015 du budget voté par le conseil municipal. Il nous appartient de voter pour ou contre la sincérité des comptes, sachant qu'ils s'appuient sur le compte de gestion réalisé par Monsieur le receveur municipal. Ce dernier est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par la collectivité. Je vous rappelle que le rapport présenté par Monsieur le receveur municipal doit être en tous points concordant avec le compte administratif.
Avant de rentrer dans le cœur de ce dossier, je souhaite également ajouter un point de droit. Ainsi, l'article 2121-14 précise que le conseil municipal doit élire un président de séance pour organiser les débats permettant aux élus de débattre sur le compte administratif. Cela implique que Monsieur le maire, qui n'est plus en fonction pendant nos débats, peut assister à la discussion. Il devra toutefois se retirer au moment du vote.
Monsieur le maire, avant de continuer cette présentation, souhaitez-vous faire désigner par notre assemblée un président de séance ?

Michel Veneau
Je propose que ce soit vous-même qui soyez président de séance.

Thierry Demay
Merci Monsieur le maire.
Mesdames et Messieurs, voici la synthèse du compte administratif du budget principal de la ville. Le compte administratif 2015 fait état d'un excédent global de clôture de 1 830 065,15 €. L'exécution du budget de la commune fait ressortir les éléments d'équilibre suivants. Les recettes de fonctionnement du budget principal s'élèvent en 2015 à 12 767 415,37 €, en diminution de 2,08 % par rapport à 2014. Les dépenses de fonctionnement atteignent quant à elle 12 371 696,93 €, soit une augmentation de 0,30 % par rapport à 2014. Les intérêts de la dette représentent 1,61 % des dépenses de fonctionnement pour 2015 au lieu de 1,64 % en 2014. Au cours de l'année 2015, l'encours de la dette de la commune s'est trouvé réduit en capital, passant de 7 533 248 € à 7 113 721 €, soit une diminution de 419 527 €. Les ressources d'investissement, hors couverture du déficit d'investissement et écriture spécifique des emprunts revolving, ont été constatées pour un montant de 1 752 336,81 €, contre 1 812 215,01 €, soit une diminution de 3,42 %. Les dépenses d'investissement sur 2015 se sont élevées à 2 467 520,98 €. Sur cette somme, 1 819 607 € ont été consacrés à des investissements directs – achats de biens entrant dans le patrimoine de la collectivité ou des travaux. D'autre part, 1 298 147 € font l'objet de report sur l'exercice 2016 par la procédure des reste à réaliser.

Avant de procéder au vote du compte administratif des budgets ville, eau, assainissement et STIC, je vous propose de prendre connaissance d'un certain nombre de ratios qui permettent de comparer les résultats de notre collectivité sur le plan

national. A travers ces quelques chiffres, nous nous comparerons avec les villes de plus de 10 000 habitants et moins de 20 000 sur le territoire national. On peut en tirer les enseignements suivants.
En 2015, les produits de fonctionnement réels par habitant sur le budget de la ville sont de 1 137 € contre 1 319 € pour les villes de même strate de la région et de 1 355 € au niveau national. Comme le disait Descartes, comparaison n'est pas raison. Toutefois, cela nous amène à mettre en perspective nos résultats tout en gardant à l'esprit que nous nous situons en bas de la strate. Ainsi, en ce qui concerne les produits, sachez que notre taxe d'habitation est inférieure à 4,5 points avec le niveau national. En ce qui concerne nos dépenses de fonctionnement, il est à noter que nous avons un train de vie moins important que les communes de la même strate puisque nos charges de fonctionnement réelles se situent à 993 € par habitant, contre 1 072 € pour les communes de la région et 1 221 € pour les villes de plus de 10 000 habitants et moins de 19 999 habitants en France.
En ce qui concerne les investissements, le total des ressources d'investissement est évalué à 255 € par habitant contre 395 € pour les communes de la région Bourgogne et 453 € pour le niveau national. Par contre, notre potentiel de recettes de subvention est assez faible puisqu'il se situe à 30 €, alors qu'au niveau national, il atteint 60 €. J'apporterai une première réponse à cette situation en précisant que ce compte administratif prend en compte les opérations engagées avant notre arrivée aux affaires. Je pense, sans trop m'avancer, que nous allons corriger cette situation assez rapidement, au regard des projets qui sont en train de sortir de terre en ce moment. Ainsi, nos dépenses d'équipement qui sont inférieures de près de 40 % à celles des villes de la région – elles étaient inférieures à 27 % en 2013. Notre encours de la dette quand à lui se situe à 656 € par habitant contre 793 € pour les communes de la région et 936 € au niveau national. Notre annuité de la dette se situe à 55 € par habitant, contre 116 € par habitant pour les villes de la région et 123 € au niveau national. Cela signifie que nous avons une marge de manœuvre assez importante. Ces indicateurs, validés par le trésorier de Cosne-Cours-sur-Loire nous permettent de positionner notre commune et d'effectuer des comparaisons avec d'autres collectivités. Comme je m'étais engagé à le faire, ces ratios qui vous sont présentés depuis l'année dernière nous servirons de baromètre.
Permettez-moi de tirer de ce rapport les éléments suivants. Tout d'abord, notre positionnement en matière de taxe d'habitation est inférieur au pourcentage des autres collectivités. Ce qui nous permet d'être un peu plus concurrentiel et de favoriser la construction et l'installation de nouveaux habitants. Je retiendrais ensuite la diminution de la dotation globale de fonctionnement qui nous pose de sérieux problèmes, même si au regard de certaines autres collectivités, notre rigueur budgétaire nous permet de tenir le cap. Je soulignerais le niveau assez bas de notre encours de la dette, estimé à 656 € par habitant. La sollicitation d'un emprunt de 1 M€ portera ce dernier fin 2016 à 720 € par habitant. Si nous comparons ces chiffres à ceux de la strate des villes moyennes, nous serons encore en dessous de la moyenne régionale et largement en deçà de la moyenne nationale qui, pour votre information, plafonne à 936 € par habitant. Je précise que l'emprunt envisagé ne viendra pas grever notre budget de fonctionnement puisque nous devrions, si tout va bien, le réaliser à un taux de 0 %. Fin juin, nous allons vous présenter un projet de budget supplémentaire. Il sera étudié au plus juste afin de préserver nos moyens en matière d'autofinancement et commencera à esquisser le budget 2017. Celui-ci, comme Monsieur le maire l'a maintes fois annoncé, mettra encore

l'accent sur notre programme d'investissement. Pour réaliser le programme prévu, il nous faudra préserver nos marges de manœuvre en matière de capacité d'autofinancement et multiplier les financements extérieurs. Au regard des éléments qui sont à ce jour en notre possession, nous devrons encore être vigilant et redoubler d'efforts pour ne pas mettre les finances publiques en danger. Voici notre feuille de route, et pour la réaliser, nous continuerons à maîtriser nos dépenses à l'euro près ; à faire preuve d'imagination, d'audace en matière de recherche de financements, en développant des partenariats afin de promouvoir des projets propres à améliorer l'attractivité de notre ville ; travailler dans l'intérêt des Cosnois et des Coursois en évitant les querelles partisanes. En ces temps difficiles, nos concitoyens attendent autre chose de nous et je partage leur sentiment sur ce point.
Vous le voyez, Mesdames et Messieurs, la situation financière de notre commune est encore pour quelques années relativement bonne. Toutefois, la ponction de la DGF qui représente 768 248 €, soit 28 % des recettes de la ville, nous pénalise énormément et nous contraint à redoubler d'efforts. Selon l'adage bien connu, lorsque j'analyse notre situation financière au regard des pertes de recettes liées à la politique du gouvernement, je m'inquiète ; lorsque je la compare avec celle des autres villes de la même strate, je me rassure, un peu.
Sachez que vous l'autorité de Monsieur le maire, tout sera mis en œuvre, avec l'aide de tous les services, pour maintenir notre budget sur de bons rails. Il en va de ma responsabilité. J'entends bien préserver et trouver chaque année des solutions financières qui nous permettront de mettre en place les projets nécessaires au développement de notre ville, tout en garantissant leur réalisation financière. Ne dit-on pas que la persévérance est souvent gage de réussite ? Je vous remercie.

Avez-vous des questions ?
Hicham Boujlilat
D'abord, souligner comme habituellement le travail réalisé, le travail de présentation. C'est toujours un exercice assez particulier. Et le travail naturellement qui est derrière et qu'on ne voit pas assez, qui est celui de l'ensemble des services, services municipaux et services de l'Etat.
Ce compte administratif 2015 permet de vérifier s'il concorde avec le compte de gestion, mais ce qui nous intéresse surtout et ce sur quoi je souhaite intervenir, c'est de voir s'il concorde avec le budget primitif que vous avez présenté, notamment avec l'ensemble des principes que vous aviez posés. Il faut dire ce qu'on va faire, et faire ce qu'on a dit. Et là, on est en train de voir s'il y a une concordance entre ce que vous avez dit et ce que vous avez fait.
La première chose, quand je reprends ce que vous avez indiqué dans le cadre de la réalisation du budget 2015, vous aviez indiqué que vous souhaitiez resserrer et maîtriser les charges de personnel. Vous aviez indiqué également que vous souhaitiez baisser la fiscalité de 3 %, de manière à baisser également les recettes fiscales. Vous avez posé quatre principes de base : la baisse du taux d'imposition de 3 % par an, la rigueur de gestion des services municipaux, le maintien fort du taux d'épargne brute et une politique d'investissement ambitieuse. Vous avez indiqué – je vous cite, Monsieur le maire : « réduire les investissements aujourd'hui (c'était en décembre 2014 pour le budget 2015 pour lequel nous sommes en train de voir si c'est bien réalisé) serait une faute lourde de conséquences, préjudiciable pour l'avenir de la commune ».

Vous aviez également qualifié ce budget 2015 de « budget de combat et de mobilisation ». M. Demay, vous aviez vous-même indiqué : « le maintien des tarifs des prestations proposées par la ville ». On voit bien que c'est quelque chose qui a été abandonné depuis. Et également souligné « politique d'investissement ambitieuse ». Tous ces points sont en pages 6, 7 et 8 du compte rendu du conseil municipal de décembre 2014. Vous aviez également indiqué, dans la construction du budget 2015, que pour la première fois, vous présentiez un budget avec une baisse des dépenses de fonctionnement (page 8 du compte rendu du BP 2015).
Nous sommes en train de voir si ce que vous avez indiqué s'est bien mis en place.

Première chose concernant les dépenses de fonctionnement, vous avez souligné l'évolution. Vous avez indiqué une baisse des dépenses de fonctionnement.
Or, CA 2014 : 12 335 797,95 €.
CA 2015 : 12 371 696,93 €.
C'est un premier renoncement puisque pour la première fois, vous aviez indiqué que ça allait baisser. Ça n'a pas baissé, ça a augmenté.

Deuxième point par rapport à la fiscalité. Taux d'imposition à la baisse : - 3 %. Ça représentait très peu de chose dans le budget des Cosnois, de ceux qui paient des impôts. Sauf que lorsque l'on voit ce que ça représente, j'ai pris impôts et taxes en 2014 : 8 296 873 €. En 2015 : 8 333 372 €. Les Cosnois ont eu une pression fiscale plus forte en 2015 qu'en 2014, malgré votre baisse de 3 % qui n'a pas impacté l'ensemble des Cosnois. Quand on regarde un peu plus en détail, vous prenez les ratios par habitant. Sur le compte administratif 2014, le produit des impôts directs par habitant est de 459 € - c'est le dernier budget que nous avons fait voter. En 2015, il passe de 459 à 466,25 €. On est en dessous des villes de la même strate, c'est ce que nous indiquions entre 2008 et 2015, lorsque nous étions aux responsabilités et que vous disiez que c'était énorme, c'était beaucoup trop malgré ces ratios. Là-dessus, il y a une augmentation de la pression fiscale – c'est ce qu'on voit à travers ce compte administratif – sur les Cosnois.
On voit comment les choses se sont faites. Si on prend les choses dans le détail, la taxe d'habitation a augmenté au total – les - 3 % d'impôts plus tout le reste – entre 2014 et 2015 de 2,68 %. Ce sont les chiffres qui sont sur le CA. Rien que sur la taxe d'habitation nous avions 1 537 000 € de recettes fiscales – c'était les bases – avec 1 785 000 € de produits. Il y a eu une augmentation des bases l'année dernière de 1,9 %.

Thierry Demay
J'allais justement vous poser la question. Vous savez très bien d'où provient cette augmentation du produit de la fiscalité.

Hicham Boujlilat
Pas totalement.

Thierry Demay
Cette augmentation du produit de la fiscalité provient de deux éléments : l'augmentation des bases qui n'est pas décidée par la commune mais par l'Etat ; et grâce au fait qu'il y a plus de personnes sur Cosne-Cours-sur-Loire, il y a de nouveaux habitants, ce qui explique qu'en volume, celle-ci augmente.

Hicham Boujlilat
Ce qui est expliqué par les chiffres que j'ai regardés, c'est une augmentation de l'assiette, donc des bases de 5,87 %.
Ce sont les bases, pas la population. Laissez-moi terminer. L'augmentation des bases, là-dedans, l'Etat, c'est 1,9. Les 3 % supplémentaires d'augmentation des bases sont liés à quoi ? Est-ce qu'elle est liée à la commission des impôts directs qui a revu les bases fiscales sur notre territoire. C'est ma question.

Thierry Demay
Concernant ceci, sur cette commission avec les impôts de Cosne-Cours-sur-Loire, vous savez très bien que tous les ans, une révision des bases se fait sur un certain nombre d'habitations. Quand on fait une déclaration de travaux, bien entendu, on déclare les travaux – on a aménagé une piscine, une véranda, etc. – et ça augmente les bases, ce qui est tout à fait normal. J'ai reçu certains administrés de Cosne-Cours-sur-Loire qui me disaient : je ne comprends pas, mes impôts locaux ont augmenté alors que vous aviez dit que ça devait diminuer de 3 %. Oui, mais est-ce que depuis, vous avez fait des travaux, vous avez déclaré des travaux ? Oui, en effet, on a rénové la maison, on a fait une nouvelle salle de bains, on a refait de l'isolation, une pièce supplémentaire. Logiquement – et ils en ont convenu eux-mêmes quand je leur ai expliqué – ils m'ont dit : oui, c'est logique que la base d'imposition augmente.
Je maintiens aussi l'idée que comme il y a plus de personnes en termes de population à Cosne-Cours-sur-Loire, automatiquement la base de calcul est plus importante, ce qui est logique : s'il y a plus de monde, il y a plus d'imposition qui est touché.
Une remarque importante à savoir : il y a 46,1 % des foyers de la commune de Cosne-Cours-sur-Loire qui sont non imposables. Ce qui donne droit à des dégrèvements qui ont été votés en 2009 et en 2002 je crois.
Tout ceci vient diminuer nos recettes de fonctionnement, mais qui assurent un certain niveau social à ces personnes qui, si elles ont des dégrèvements, c'est qu'elles ont des raisons familiales, de revenu, etc. Dire qu'il y a une augmentation des impôts, oui, il y a une augmentation de la somme des impôts perçus par la commune de Cosne-Cours-sur-Loire, qui est liée soit à l'amélioration de l'habitat, soit à la population qui augmente. Donc, j'en suis très heureux.

Hicham Boujlilat
Plusieurs points. Je souhaiterais connaître le nombre de foyers imposables et imposés en 2015 par rapport à 2014. On a une augmentation de plus de 3 points, qui n'est pas liée à l'Etat, qui est liée à cette commission locale des impôts. 3 points, c'est énorme. 3 points, on n'est pas sur un changement de base de quelques particuliers qui ont agrandi la véranda, qui ont amélioré le confort de leur logement, etc. Sauf si vous nous dites que les déclarations de travaux et les permis de construire ont explosé sur la période 2015. Ça a peut-être augmenté. Mais je n'ai pas le sentiment, par rapport aux retours qu'on peut avoir des entreprises du bâtiment, que ça ait augmenté. D'autant plus que cette augmentation des bases pour la taxe d'habitation est beaucoup plus forte que celle sur la taxe foncière bâti.
On voit aussi quelque chose que je ne comprends pas : une baisse des bases sur le foncier non bâti de 2,74 %. Je souhaiterais bien comprendre pourquoi. C'est un peu plus de 110 000 € sur la taxe foncière non bâti. Ça correspond à propriétaires terriens. Mais sur le reste, il y a une très grosse différence par rapport à l'augmentation. Donc, plus

grosse pression fiscale sur les Cosnois, avec des recettes fiscales supérieures à ce que vous aviez indiqué lors du budget primitif.

Thierry Demay
Tout d'abord, s'il y a une diminution des recettes liées au foncier non bâti, c'est tout simplement parce que le foncier non bâti, à un moment donné, il faut bien qu'il se bâtisse. C'est ce que je vous disais tout à l'heure, s'il y a de nouvelles habitations, automatiquement il y a moins de surfaces non bâties, ce qui explique en partie ceci.

Hicham Boujlilat
Non, ce sont les bases. Je ne parle pas des recettes fiscales.

Thierry Demay
Je ne vous ai pas coupé, c'est moi qui parle.

Hicham Boujlilat
Je répondrai après.

Thierry Demay
Je répète. Les bases de calcul sont faites sur le nombre de mètres carrés que la personne possède en non bâti. C'est la base de calcul qu'on multiplie par le taux d'imposition. Je suis désolé, c'est comme ça que ça se passe. Sachez pour votre gouverne qu'il y a eu 20 % d'augmentation de déclaration de travaux en 2015. Je pense que tout le monde qui se promène dans Cosne-Cours-sur-Loire voit des entreprises, notamment dans les toitures – je ne sais pas ce qui se passe en ce moment, on n'a pas eu tant de pluies que ça… Mais généralement, quand on fait la toiture, c'est sans doute qu'il y a peut-être des choses qu'on veut faire en dessous, notamment des pièces supplémentaires. On veut peut-être faire de l'isolation. Le gouvernement a proposé un paquet fiscal qui propose de l'isolation et par exemple du changement de fenêtre, d'avoir des crédits d'impôts. Je pense que tout ça est extrêmement intéressant. Les Cosnois et les Coursois en profitent et c'est tout à fait légitime.

Hicham Boujlilat
Je ne parlais pas du produit fiscal, je parlais des bases. Qu'il y ait moins de terrains ou pas, ça n'influe pas sur l'évolution des bases. Il faudra m'expliquer.

Thierry Demay
Je vous explique.

Hicham Boujlilat
Vous m'avez expliqué, j'ai bien compris.
En tous les cas, une plus grosse pression fiscale sur Cosne.
Autre point, vous avez indiqué également un maintien fort du taux d'épargne brut, l'un des quatre principes du budget. On est en virement à la section de fonctionnement à l'autofinancement à 1 965 024 €. Je vais juste vous rappeler les chiffres. Sur 2014, nous étions à 2 258 673 €. 3 656 000 € en 2013. En 2012, on avait eu 2 fois de la centrale, on était à 5 200 000 €. 2 900 000 € en 2011. Donc, on a plutôt un effondrement de

l'épargne brute. Vous dites que ça doit venir probablement de l'évolution des dotations de l'Etat, etc. Mais quand on prend

Pascal Jaillet
Vous interpellez la presse…

Propos inaudibles

Pascal Jaillet
Je suis à ma place et vous, vous n'êtes pas à votre place !

Hicham Boujlilat
Je souhaiterais…

Pascal Jaillet
Il sermonne la presse.

Thierry Demay
Il ne sermonne pas la presse.

Hicham Boujlilat
Le CA est ici, il n'est pas à l'extérieur de cette enceinte.
Quand on prend les trois grandes masses en matière de dépenses et de recettes de fonctionnement, j'ai regardé par aux participations et subventions de l'Etat. On arrive à une différence d'à peu près 260 000 € de baisse de notre capacité d'autofinancement qui est expliquée par deux choses. Elle est expliquée par la baisse des dotations de l'Etat, c'est clair, c'est quelque chose que nous avions condamné avant et que nous continuons à condamner. Ça peut impacter les communes. Mais pas seulement. La moitié de cette réduction de la capacité d'autofinancement est liée aussi à la réduction fiscale puisque s'il n'y avait pas eu les - 3 %, nous aurions eu 1 965 000 € + 130 000 € de recettes fiscales. Et ça nous aurait fait 2 130 000 € et nous aurions eu une capacité d'autofinancement, à 130 000 € près, qui était pratiquement la même.
Dernier point sur les investissements. Je l'ai rappelé et c'est le maire qui l'a indiqué : réduire les investissements aujourd'hui serait une faute lourde de conséquences préjudiciables pour l'avenir de la commune. Quand on prend la ligne « immobilisations en cours » dans le CA, vous avez prévu au BP 2 110 000 €. Dans le budget supplémentaire, qu'on a vu au mois de juin, six mois plus tard, vous aviez plus de visibilité sur ce que vous alliez faire dans le courant de l'année, on est passé de 2 110 000 € à 2 438 000 € d'investissements prévus. Et au final, on se retrouve à 1 123 360 €. Entre ce que vous aviez prévu et ce qui est fait, on a plus de 1 M€ de moins. Et c'est vraiment préjudiciable pour nos investissements pour l'économie locale. Pour rappel, 2012, 2 186 000 €. 2013 : 2 270 000 €. 2014, année de transition électorale, mais c'était quand même beaucoup plus que votre première année d'exercice plein : 1 123 000 €. Dedans – vous avez essayé de l'expliquer tout à l'heure – c'est vrai que depuis 2014, vous prolongez ce qu'on a décidé par le passé, vous l'avez indiqué : le tribunal, le palais de justice, l'école Pierre et Marie Curie, le gymnase du lycée. C'est exécuté aujourd'hui.
Excusez-nous de travailler, Mme Henry.

Micheline Henry
Excusez-moi, c'est tout à fait personnel, je n'appelle pas ça du travail. Je n'ai peut-être pas la même notion que vous du travail. Rapporter des chiffres et des chiffres qui remontent à la Reine Pépé, excusez-moi !

Hicham Boujlilat
Je n'ai pas connu la Reine Pépé…
J'aimerais savoir pourquoi entre ce que vous avez indiqué, 2 400 000 € d'investissements, pourquoi seulement 1 100 000 €.

Thierry Demay
Vous connaissez comme nous tous autour de cette table le problème. Vous savez très bien qu'entre le moment où on prévoit quelque chose dans les travaux et les investissements qui sont réalisés, les entreprises qui doivent venir au moment opportun, etc., il y a toujours des délais. Si vous regardez dans les « reste à réaliser », ce sont des choses qui sont tout à fait dedans.
Je voudrais revenir sur quelque chose que vous avez dit, au niveau de la diminution de la dotation globale de fonctionnement. Bien entendu, ça a un impact sur l'ensemble des Cosnois. En 2009, la dotation globale de fonctionnement était de 2 693 488 €. En 2016 (je m'avance un peu), notification : 1 908 823 €. Soit 784 000 € de moins. C'est sûr que ça a un impact sur les finances d'une ville, c'est sûr que ça va avoir des incidences pour chacun d'entre nous, parce qu'à un moment donné, tout cet argent, il faut qu'on arrive à récupérer ça, soit par des fonctionnements, soit en essayant de choisir au mieux dans tous ces éléments-là.

Hicham Boujlilat
Je vous remercie pour ce rappel des chiffres de 2009 jusqu'à aujourd'hui. Vous êtes revenu à la Reine Pépé, c'est très bien !
Oui, il y a une baisse de la dotation de fonctionnement pendant l'ensemble de notre mandat.

Thierry Demay
Est-ce que vous avez une idée de la DGF sur la population entre 2014 et 2015. Vous devez l'avoir. 183 € en 2014, 157 € en 2015. Il ne faut pas sortir de Saint-Cyr pour bien comprendre quel est le problème.

Hicham Boujlilat
3 482 648 €, participations et subventions, c'est dedans, il y a la DGF qui est comprise, c'est cette masse-là… Je ne suis pas sorti de Saint-Cyr, mais c'est le compte 74, celui qui est important. On avait 3 482 648 €. 3 194 168 €, donc moins 300 000 €. C'est beaucoup trop. C'est ce que je vous indique depuis tout à l'heure. Nous avons condamné la baisse drastique de la dotation de l'Etat, mais ça n'explique pas. Les - 300 000 € n'expliquent pas que l'on passe de 2 400 000 € de prévisions d'investissement à 1 100 000 € d'investissements.

Thierry Demay
Je vous ai répondu il y a deux minutes. Je vous ai expliqué que les travaux, il y a un certain nombre de choses qui sont en délais… On ne va pas y passer la nuit.

Hicham Boujlilat
Gouverner c'est prévoir. Mais entre ce qu'on prévoit et ce qu'on fait… C'est l'avantage du CA. Vous nous avez dit : investissement, on va faire… Je n'ai pas voulu reprendre l'ensemble des propos : on va faire travailler les services, si on a fait voter le budget en décembre, c'est pour faire en sorte de pouvoir l'exécuter, de commencer tout de suite parce que nous, on travaille, il faut travailler vite, etc. Ce sont les propos qui ont été indiqués lors du budget. Le CA permet de constater, on constate qu'entre ce que vous avez indiqué et ce que vous avez fait, il y a une différence, celle que je vous ai indiquée.

Thierry Demay
C'est ce qui explique qu'il y a un budget primitif qui fait une prévision et le compte administratif qui fait une réalisation.

Hicham Boujlilat
Le compte administratif, c'est la réalité de ce qui a été fait, contrairement aux effets d'annonces du budget prévisionnel.

Thierry Demay
On va continuer.

Hicham Boujlilat
Sur le CA, quelques commentaires, quelques remarques. Sauf si vous ne le souhaitez pas. Peut-être les faire modifier. A la page 79… sauf si vous ne le souhaitez pas.

Thierry Demay
Honnêtement, non.

Hicham Boujlilat
Très bien. Page 79, sur la mise à disposition des locaux et des fluides, on a toute une liste d'associations, de bénéficiaires, etc. En 2015, il est indiqué (vous pouvez ne pas le changer, vous avez dit « honnêtement, non », très bien) comme un des utilisateurs, M. Veneau, groupe d'opposition. J'ai trouvé que c'était… Est-ce que M. Veneau a un local qui lui appartient et qui est mis à disposition par la salle… Il y a marqué M. Veneau, groupe d'opposition. Si vous ne souhaitez pas le changer, vous faites comme vous voulez. C'est quelque chose que j'ai remarqué.

Thierry Demay
Merci à vous de me dire que je fais comme je veux.

Propos inaudibles.

Thierry Demay
C'est un compte administratif, je ne vais pas changer quelque chose.

Hicham Boujlilat
Est-ce que vous constatez que M. Veneau était dans l'opposition en 2015 ? C'est votre choix. Je le vois, je vous le dis, ça peut être modifié. Si « honnêtement non », ça vous arrange comme ça, c'est très bien. Ça ne me dérange pas.

Thierry Demay
Tant mieux.

Je vais vous lire maintenant les différents éléments du compte administratif 2015.

En ce qui concerne le budget de la ville, au niveau de la section investissement total.
En dépenses : 3 434 628,89 €
En recettes : 2 779 322,92 €
Soit un déficit de 655 305,97 €

En réel, en dépenses : 2 267 632,88 €
En recettes : 1 611 215,81 €

En opérations d'ordre :
En dépenses : 199 888,10 €
En recettes : 1 168 107,11 €
Reprise du résultat 2014 : 967 107,91 €

En fonctionnement
En dépenses : 12 371 696,93 €
En recettes : 14 857 068,05 €
Soit un résultat de 2 485 371,12 €

En opérations réelles :
En dépenses : 11 255 800,01 €
En recettes : 12 619 737,46 €

En opérations d'ordre
En dépenses : 1 115 896,92 €
En recettes : 147 677,91 €
Reprise du résultat 2014 : 2 089 652,68 €

Soit un excédent de clôture de 1 830 065,15 €

En ce qui concerne le budget de l'eau, en investissement total
En dépenses : 280 516,17 €
En recettes : 192 946,23 €
Soit un résultat de – 88 539,94 €

En opération d'ordre, en réel
En dépenses : 252 233,44 €
En recettes : 28 528,93 €

En opérations d'ordre :
En dépenses : 29 282,73 €
En recettes : 93 578,93 €
Reprise du résultat 2014 : 70 838,37 €

En fonctionnement total
En dépenses : 132 111,17 €
En recettes : 164 597,81 €
Soit un résultat de 32 486,64 €

En fonctionnement réel :
En dépenses : 67 061,17 €
En recettes : 119 967,20 €

En opérations d'ordre
En dépenses : 65 050 €
En recettes : 753,80 €
Reprise du résultat 2014 : 43 876,91 €

Soit un excédent de clôture de - 56 083,30 €

En ce qui concerne le budget de l'assainissement, en investissement total
En dépenses : 389 735,69 €
En recettes : 403 401,70 €
Soit un résultat de 13 636,01 €

En opération réelle
En dépenses : 149 071,80 €
En recettes : 186 095,74 €

En opérations d'ordre :
En dépenses : 68 541,75 €
En recettes : 217 305,96 €
Reprise du résultat 2014 : 172 152,14 €

En fonctionnement total
En dépenses : 413 665,55 €
En recettes : 1 240 818,85 €
Soit un résultat de 827 153,30 €

En opération réelle :
En dépenses : 211 113,19 €
En recettes : 574 586,05 €

En opérations d'ordre
En dépenses : 202 552,36 €
En recettes : 53 788,15 €

Reprise du résultat 2014 : 612 444,65 €

Soit un excédent de clôture de 840 789,31 €

En ce qui concerne le budget du STIC, en investissement total
En dépenses : 104 987,58 €
En recettes : 105 000 €
Soit un résultat de 12,42 €

En opération réelle
En dépenses : 104 987,58 €
Reprise du résultat 2014 : 105 000 €

En fonctionnement total
En dépenses : 56 089,89 €
En recettes : 56 077,47 €
Soit un résultat de – 12,42 €
Donc, un excédent de clôture de 0 puisqu'il s'agit d'un résultat global.

Je voudrais ajouter une petite chose.
Je voudrais remercier tout le personnel municipal qui par ses efforts a réussi à atteindre les objectifs que nous lui avions confiés. Par des gestes au quotidien, par des comportements exemplaires de probité et de rigueur. Merci à eux tous et en particulier au service des finances qui, comme le montre le compte de gestion, a tenu les cordons de la bourse.

Je vous propose de voter ces budgets.

Pascal Jaillet
Sur le compte administratif 2015, nous avons la confirmation officielle que le dispositif Fisac n'a pas fonctionné en 2015 à Cosne-Cours-sur-Loire. J'en veux pour preuve la ligne 204204-22, aide aux commerces et aux services marchands = 0 euro. Et la ligne 6565-738 ACC pour les actions plans de communication, programme d'animation, système, fidélisation : 0 euro.
C'était la première remarque.
Deuxième et dernière remarque sur ce compte administratif, pour ma part : je voudrais connaître l'avis de la Caisse des dépôts et consignations sur ce compte administratif 2015.

Thierry Demay
L'avis verbal de la Caisse des dépôts et consignations est un avis favorable. Je vous propose de passer au vote.

Pascal Jaillet
On peut donc en conclure que dans votre processus budgétaire, vous consultez systématiquement la Caisse des dépôts et consignations, puisque vous avez annoncé au budget primitif 2016 : le budget qui a été présenté peut être critiqué, mais par contre,

sachez qu'on a soumis à la Caisse des dépôts et consignations qui nous a dit que c'était un budget très sain. Il ressort d'un compte rendu de réunion que vous avez aussi obtenu un autre avis de la Caisse des dépôts qui est : il ressort que l'analyse budgétaire de notre commune sur les années 2008 à 2014 est relativement bien placée comparativement aux autres collectivités.
Donc, on peut en conclure que la gestion d'Alain Dherbier a été vertueuse, efficace et performante. Ce n'est pas le message que vous prônez. Monsieur le maire n'est pas là, c'est dommage, il prône à l'envi que tous les élus doivent travailler dans le même sens. C'est bien le sens commun de dire la vérité aux citoyens. La vérité est dite par la Caisse des dépôts et consignations qui est un tiers impartial.

Thierry Demay
M. Jaillet…

Pascal Jaillet
Je vais finir.

Thierry Demay
Non, vous n'allez pas finir. Je pense que vous faites ici appel à deux éléments qui me chagrinent, comme vous le savez sans doute. Le premier élément est que vous faites référence à un document que vous avez eu par un moyen que je ne m'explique pas. Et deuxième élément, ce compte administratif représente pour l'année 2015 quelque chose de tout à fait sain. A partir de là, je ne vois pas quels sont les commentaires que vous voulez encore faire sur celui-ci, si ce n'est de dire : ces comptes administratifs sont justes, il n'y a pas besoin de polémiquer sur autre chose. Point.

Pascal Jaillet
Je ne polémique pas, je ne fais que retranscrire vos propos. Si ces propos sont secrets, il faut le dire tout de suite.

Thierry Demay
M. Jaillet, je pense que vous faites ici un rappel d'un mail que vous avez passé à la Caisse des dépôts et consignations dans lequel il est précisé un certain nombre de choses. Je pense que là, vous faites une faute par rapport à ce que vous demandez, le directeur de la Caisse des dépôts et consignations. Je vous prierai s'il vous plaît maintenant de terminer…

Pascal Jaillet
Je ne suis pas en mesure de faire de faute, je n'ai pas les documents. Ce qu'a précisé M. Bréhard, c'est que ces documents devaient rester confidentiels. Je n'ai pas ces documents. Je me base uniquement sur vos paroles, j'ai le droit de répéter vos paroles.

Thierry Demay
Vous avez le droit de répéter les paroles que j'ai pu dire au conseil municipal, sans aucun souci. Par contre, vous faites référence à des paroles que j'ai dites à une réunion interne qui n'avaient pas lieu d'être diffusées. D'ailleurs, je me pose la question de comment vous avez pu avoir ce compte rendu.

Pascal Jaillet
Tous les comptes rendus ont une diffusion. Je ne me rappelle pas de quelle réunion émane ce compte rendu. Je ne l'ai plus en tête. Chaque compte rendu a des diffusions. Ce n'est pas moi qui ai obtenu ce document. Il faut le demander à celui qui a fait la fuite.

Thierry Demay
On va conclure.

Hicham Boujlilat
Juste un point très rapide que j'ai oublié tout à l'heure.
D'une part, je me réjouis, même si c'était dans une réunion où les choses ne devaient pas sortir, etc., qu'il ait été souligné que la gestion de 2008 à 2014 était très saine. Mais la question que je souhaitais poser…

Propos inaudibles.

Hicham Boujlilat
Je peux terminer ? Ça confirme ce qu'on indiquait alors que d'autres indiquaient le contraire.
La question est : sur le CA, vous aviez indiqué lors du budget du BP qu'il allait être lancé une étude liée à l'immobilier, au logement vacant du centre ville. Est-ce qu'elle a été réalisée ? Est-ce qu'il y a un résultat ou pas ? C'était prévu au BP 2015. Est-ce que ça a été fait ? Je ne le vois pas dans le CA 2015.

Thierry Demay
Ce projet n'était pas au final sur la commune. Ça devait être pris en charge par la communauté de communes.

Hicham Boujlilat
Vous avez budgété 30 ou 40 000 €. Il y a un cahier des charges qu'on n'a pas eu. Je voulais savoir.

Thierry Demay
On va passer au vote si vous le voulez bien, parce que je pense que tout le monde ici a tout compris.

On peut voter le compte administratif globalement ? On sépare ? On sépare.

Budget ville : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à la majorité.
Budget eau : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité
Budget assainissement : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.
Budget STIC : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.
Je vous fais passer les documents et je vous demande d'apposer vos signatures sur chacun d'entre eux.

2. Exercice 2015 – Compte de gestion : budgets de la ville, eau, assainissement et STIC

Le compte de gestion concernant les budgets de la ville, de l'eau, de l'assainissement et du STIC constate dans les écritures les opérations prévues dans le cadre du budget primitif et supplémentaire. Ils reprennent l'ensemble des titres à recouvrer et les mandats émis au cours de l'année 2015. Compte tenu de la concordance des chiffres avec ceux de la comptabilité de notre collectivité, tels qu'ils ressortent du compte administratif, et après avis favorable de la commission des finances, il vous est demandé de valider le compte de gestion du receveur principal.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Validé à l'unanimité.

Hicham Boujlilat
Je souhaiterais que vous précisiez qui sont les présents et qui ne l'est pas, dans le cadre du compte rendu, puisque le maire n'est pas là. Donc, ce serait bien que dans le compte rendu, on voit que le maire n'a pas validé le compte de gestion du receveur.

Thierry Demay
Je vais refaire la lecture du point n° 2 pour qu'on puisse le revoter.
Je relaisse la présidence à Monsieur le maire et on en est au point n° 3.

Michel Veneau
Point n° 3 : affectation des résultats. M. Demay

3. Exercice 2015 – Affectation des résultats : budgets de la ville, eau, assainissement et STIC

Thierry Demay
Nous allons procéder maintenant à l'affectation des résultats des budgets ville, eau, assainissement et STIC.
Conformément à l'article L.2311-5 du code général des collectivités territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif. Il vous est demandé de voter l'affectation des résultats conformément à la délibération du compte administratif 2015, sachant que ces écritures seront inscrites dans le cadre du budget supplémentaire 2016.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?
Hicham Boujlilat
C'était simplement vous rappeler une promesse que vous m'aviez faite l'année dernière. Vous m'aviez promis un pot de marmelade, je ne l'ai toujours pas. Si je pouvais l'avoir, ce serait sympa. C'était au CA l'année dernière. Orange.

Michel Veneau
Très bien. Orange. Biocoop, ils font des trucs super.

On passe au vote.

Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

4. Exercice 2015 – Dotation de solidarité urbaine (DSU) : compte rendu d'emploi

Thierry Demay
La ville de Cosne-Cours-sur-Loire est bénéficiaire de la dotation de solidarité urbaine. A ce titre, la commune a reçu pour l'année 2015 la somme de 166 207 €. Aux termes de l'article L.2234-19 en vigueur, modifié par la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005, article 135-2 au Journal officiel de la république française du 19 janvier 2005, le maire d'une commune ayant bénéficié au cours de l'exercice précédent de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale présente au conseil municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de l'exercice, un rapport qui retrace les actions de développement social et urbain entreprises au cours de cet exercice et les conditions de leur financement.
En ce qui concerne les actions réalisées pour l'exercice 2015, celles-ci ont été ciblées sur des dépenses d'équipement, à savoir :
l'école Franc Nohain pour 31 773,41 €
la transformation de l'ancienne école maternelle Pierre et Marie Curie en salle multi activités et lieu de formation pour 191 422,87 €
le parc Schweitzer pour 42 280,80 € dans le cadre des aménagements urbains
les structures sportives avec le Cosec pour 14 230,69 €
le gymnase du lycée pour 21 724,06 €
Le rapport inclut également une partie des subventions attribuées au centre social et culturel pour 159 000 €, une participation pour le fonctionnement du CCAS pour 111 892 €, des subventions sociales diverses pour 43 746 €. Il vous est demandé de prendre acte des actions telles qu'elles figurent au document joint en annexe.

Hicham Boujlilat
Simplement souligner. Vous parliez tout à l'heure de baisse de dotations. On peut se féliciter de cette DSU. Ça a été gelé, mais dans le contexte actuel… Gelé depuis des années, mais l'Etat continue à assumer ses responsabilités en matière de politique de la ville puisque cette dotation fait partie des dotations qui n'ont pas baissé, au même titre que d'autres. On a d'autres augmentations, dotation de solidarité rurale. C'est important de l'indiquer.

5. Exercice 2015 – Bilan des acquisitions et des cessions

Thierry Demay
Conformément à la loi n° 95127 du 8 février 1995, publiée le 9 février 1995, les communes de plus de 2 000 habitants doivent délibérer et dresser le bilan des acquisitions et cessions effectuées sur le territoire de la commune de Cosne-Cours-sur-Loire pour l'exercice écoulé. Il est demandé au conseil municipal de prendre acte des opérations recensées dans le document joint en annexe.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?

Alain Dherbier
Sur le bilan des acquisitions et des cessions, je voudrais savoir si c'est en HT ou TTC. Il y a juste une ligne qui est marquée HT : 128 475 €.

Thierry Demay
La cession qui est marquée HT, c'est parce que l'acquisition, elle était marquée HT aussi.

Alain Dherbier
D'accord.
Deuxième question, et je m'adresse à Monsieur le maire qui aime bien les chiffres, apparemment, on ne doit pas avoir la même calculette. Quand je vois : total, 147 923 €, je ne trouve pas pareil que vous.

Michel Veneau
C'est peut-être la calculette.

Alain Dherbier
Je suis à 276 398 €.

Michel Veneau
On va vérifier tout de suite.

Alain Dherbier
Quand on regarde déjà les deux lignes : 128 475 et 41 920, ça saute aux yeux. Il y a un problème.
Si vous nous donnez le même chiffre que le mien, on votera.

Thierry Demay
Ce qui est surtout important ici, c'est d'avoir le détail avec les sommes détaillées.

Alain Dherbier
Mais si vous mettez : total, 147 000 et que c'est 276 000…

Thierry Demay
Je suis bien d'accord. Mais ce que je veux dire, c'est que…
Je vais vous expliquer le pourquoi, et honnêtement, je suis passé au travers.
C'est tout simplement parce que le montant de 128 475 € HT a été pris comme des lettres au lieu d'être pris comme un chiffre. Il suffit d'ajouter cette somme de 128 000 aux 147 000 et on va avoir le bon résultat.

Michel Veneau
On prend acte.

Hicham Boujlilat
Vous pouvez nous dire sur quoi on prend acte.

Michel Veneau
On vous le dit tout de suite.

Thierry Demay
Au niveau des acquisitions, 276 398 €.

Alain Dherbier
J'ai la même calculette que vous. Ça me rassure.

6. Exercice 2015 – Rapport sur la formation des élus

Thierry Demay
Cette année, deux élus ont effectué une formation. Je vous rappelle que par la loi 2002-276 du 27 février 2002 et l'article 2123-12 du CGCT, le conseil municipal doit tous les ans déterminer les orientations et les crédits ouverts au titre de la formation des élus. Ainsi, les actions de formation des élus financées par la commune sont annexées au compte administratif. Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de ce rapport pour l'exercice 2015.
Mme Micheline Henry et M. Michel Veneau, formation ATVF, le maire de petite ville et son opposition, quels droits et quels devoirs.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?

Alain Dherbier
Ce n'est pas une question. Quand je vois le thème, ça me paraît intéressant. Si vous pouviez nous en parler, ça serait sympa.

Michel Veneau
On en parle à chaque séance !

Hicham Boujlilat
Qu'est-ce que vous en avez retenu, de cette formation ?

Michel Veneau
On a retenu que les conseils municipaux, les nôtres, sont un petit peu longs. Mais c'est la démocratie. C'est ce que j'ai dit au rapporteur qui nous a fait une journée de préparation. Je lui ai dit : on ne peut pas dire aux conseillers, quels qu'ils soient, vous avez la parole pour 3 minutes. Il faut bien que les gens débattent. On a discuté beaucoup là-dessus. Nos conseils sont peut-être trop longs, mais les élus ont bien le droit de s'exprimer. Au niveau de Paris, ils ne sont pas sur la même longueur d'onde que nous.

Hicham Boujlilat
Heureusement, parce qu'on n'est pas Paris.

Sur les droits de l'opposition, qu'est-ce que vous en avez retenu ?

Michel Veneau
On a tout retenu.

Hicham Boujlilat
Qu'est-ce que vous avez appliqué alors ?

Michel Veneau
On applique.

Hicham Boujlilat
Donc, il n'y a pas beaucoup de droits, alors !

Michel Veneau
Si. Vous les connaissez. Ça s'est bien passé, mais je dis qu'on ne peut pas vraiment appliquer les règlements à la lettre parce que c'est difficile pour les débats.
On prend acte.

7. Exercice 2016 – Produits irrécouvrables sur exercices antérieurs : admission en non valeur

Thierry Demay
Monsieur le receveur municipal informe notre collectivité que les produits des années 2011 à 2015 concernant principalement des frais de garderie et AEPS et de l'emprise sur les trottoirs et de la TLPE, ont fait l'objet de toutes les voies de poursuite existantes et qu'à ce jour, ils sont irrécouvrables. Dans ces conditions, il est demandé au conseil municipal d'admettre en non valeur les produits recensés dans le tableau annexé à la présente délibération pour un montant de 1 042,78 €.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?
On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

8. Garanties d'emprunts – Logivie – Réhabilitation parc social public de 29 logements

Thierry Demay
Dans le cadre de la réhabilitation du parc social public de 29 logements situé 6 place Pierre et Marie Curie à Cosne-Cours-sur-Loire, Logivie sollicite de la part de la ville une garantie d'emprunt de 100 %, d'un montant global de 377 262 €, dans les conditions fixées ci-dessous. Le montant du prêt : une enveloppe écoprêt à 290 000 €. Un autre prêt de 87 262 €. Avec une commission d'instruction de 0 %, une durée totale pour les deux de 15 ans. Le taux de la période, pour l'écoprêt, est de 0 % et la deuxième partie à 1,35 %. La périodicité des échéances est annuelle. L'index est le Livret A. La marge fixe sur l'index est de - 0,75 pour l'écoprêt et 0,60 pour l'autre. Le taux d'intérêt actuariel

annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt, - 0,75 %, avec révision du taux d'intérêt à chaque échéance, en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 % pour l'écoprêt. Pour le deuxième c'est le taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt, + 0,60 %, avec révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.
Le profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés. Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés pour le prêt à 0 %. Pour le deuxième, amortissement déduit avec intérêts différés. Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
Les conditions de remboursement anticipé volontaire : indemnité forfaitaire de six mois pour l'écoprêt et une indemnité forfaitaire de six mois pour le deuxième aussi.
Modalités de révision : double révisabilité limitée pour les deux.
Taux de progression des échéances : 0 % à 0,5 % maximum pour l'écoprêt et le deuxième.
Taux plancher de progressivité des échéances : 0 %
La garantie est apportée aux conditions suivantes. La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification d'un impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. Le conseil s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer en cas de besoin les ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci. Il autorise Monsieur le maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?
On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

9. CNDS – Salle Girardy et terrains de tennis – demande de subvention

Micheline Henry
Mesdames, Messieurs,
La ville de Cosne-Cours-sur-Loire souhaite réaliser un aménagement structurel du parc des sports Raphaël Giraux, en rénovant la salle Roger Girardy ainsi qu'en transformant deux terrains de tennis qui étaient en terre battue et les passer en résine. Pour cette opération, la commune peut prétendre à une subvention dans le cadre des crédits du Centre national pour le développement du sport (CNDS). Le montant des travaux s'élèvent à la somme de 275 000 € HT. Le CNDS, dans le cadre de ses crédits, peut subventionner cette opération à hauteur de 20 % maximum. La ville sollicite, dans ces conditions, une subvention de 55 000 € auprès du CNDS.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à solliciter le financement

du CNDS au meilleur taux possible pour les travaux de la salle Roger Girardy et des deux terrains de tennis passant en résine.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?
On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

10. Exercice 2016 – Association Musichœur – projet choral collèges – attribution d'une subvention exceptionnelle

Michel Mezy
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Les collèges Claude Tillier et René Cassin réalisent sur l'année scolaire 2015-2016 un projet choral intitulé « Cent ans qu'on bat la mesure ». Il s'agit d'un projet s'inscrivant dans le cadre du festival Choral académique en Nièvre 2016. La municipalité étant sensible à toutes les manifestations permettant aux enfants de développer la pratique d'activités artistiques, il est demandé au conseil municipal, après avis favorable de la commission des finances, d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 750 € à l'association Musichœur Nièvre, qui s'occupe de la gestion de ce projet, pour les deux collèges de notre commune.

Pascal Jaillet
Conformément au principe que vous nous avez expliqué – je pense que c'était pour le budget primitif – vous avez exigé et reçu une demande de subvention en bonne et due forme ?

Michel Mezy
Ce n'est pas tout à fait le cas. Nous avons reçu Madame Cécile de Vautour, qui nous a proposé de faire un partenariat avec nous. Et nous avons bien sûr accepté ce partenariat. M. Jaillet, vous devez le savoir, de 2014 à 2018, l'Etat nous a demandé de faire des commémorations concernant le centenaire de la guerre de 14-18, et plus particulièrement les cent ans d'anniversaire de la bataille de Verdun, qui se déroulera le 29 mai prochain – si vous avez reçu l'invitation, vous devez le savoir –, au cimetière Saint-Agnan. Le cimetière Saint-Agnan étant le seul lieu à Cosne où il y a des Poilus enterrés. Nous avons souhaité, avec les deux collèges, Tillier et Cassin, faire ce dimanche 29 une grande cérémonie pour sensibiliser les enfants à ce devoir de mémoire qui est important. Je vous rappelle également que la mairie de Cosne, dans cet esprit de mémoire, a restauré tous les monuments aux morts, pour rendre hommage à tous ces Poilus qui ont fait qu'aujourd'hui, la France peut être libre et indépendante. Donc, c'est un partenariat que nous avons eu avec eux. Dans ce partenariat, une demande exceptionnelle de 750 € a été attribuée car nous voulions les aider dans la réalisation de leur spectacle qui se déroulera à la salle de la Chaussade.

Pascal Jaillet
Je note ce que confirme M. Mezy, qu'il y a une entorse à votre principe qui veut que vous ayez des demandes de subvention officielles.

Michel Veneau
C'est vraiment à titre exceptionnel. Le fonctionnement est facile à comprendre. On vote au mois de décembre le budget. Des gens font un programme au mois de février, mars, avril. Comment fait-on ? Sinon, on leur dit : non, on refuse ? Comment vous faites pour satisfaire à ces demandes exceptionnelles ? Dites-moi la recette, je suis prêt à la prendre.

Pascal Jaillet
Monsieur le maire, vous m'avez interrompu.

Michel Veneau
Non, c'est du dialogue.

Pascal Jaillet
Le travail de l'Education nationale est un travail d'une année sur l'autre. Fin d'année 2014, ils avaient de la visibilité sur ce sujet. Bien sûr que si puisque ça rentre dans les commémorations de la grande guerre. Qu'ils viennent en retard, c'est une chose, mais l'Education nationale a de la visibilité bien en amont, c'est évident.

Michel Veneau
On est d'accord avec vous, mais ils ne nous ont pas fait la demande. C'est ça le problème.

Pascal Jaillet
Est-ce qu'on peut quand même connaître le budget prévisionnel de ce projet ? Quels sont les autres partenaires ? Puisqu'il s'agit de chorales de collèges, quelle est la part de financement apporté par le Conseil départemental qui est en charge des collèges ?

Michel Mezy
D'après le budget prévisionnel, il y a la communauté de communes qui aide, les collèges, le département et la municipalité.
Pour les collèges, 1 200 € (le FSE du collège). La commune : 750 €. La communauté de communes : rien (excusez-moi, M. Dherbier). Le CD 58 : 1 163 €. Musichœur : 0. Entrées : 1 000 €.
Comme vous le dites avec justesse, c'était sûrement prévu dans leur programme. Mais ils n'avaient pas budgété et on leur a demandé de faire un budget prévisionnel. Dans cette optique-là, on les a aidés. Tout simplement.

Pascal Jaillet
Monsieur le maire, je suis désolé, mais on n'est pas à Paris. Les Parisiens ont sûrement comme règle de base de faire passer les sujets en commission avant qu'ils soient examinés en conseil municipal. C'est pour ça qu'ils peuvent se permettre de limiter à 3 minutes.

Michel Veneau
Les salles, la gratuité, exceptionnelle. Les subventions exceptionnelles. Le maire peut décider sans commission. C'est comme ça, c'est ce qu'on m'a dit à Paris aussi.
Pascal Jaillet
Bien sûr. Je ne mets pas ça en cause. Je l'explique et je tiens à ce que ce soit au compte rendu. C'est tout à fait formel.

Je vais continuer. Pouvez-vous nous indiquer où est basé le siège social de Musichœur en Nièvre ?

Michel Veneau
C'est à Pougues-les-Eaux.

Pascal Jaillet
Donc, c'est une association non cosnoise.

Michel Veneau
On le fait pour nos deux collèges. Et l'école de musique y participe.

Pascal Jaillet
C'est pour ça qu'il y a la CCLN en partenaire. Il y a l'école de musique avec l'orchestre.
Les deux concerts « Cent ans qu'on bat la mesure » se dérouleront les mardis 3 et 10 mai. M. Mezy a dit salle de la Chaussade. Sur les affiches, c'est marqué salle des fêtes de Cosne.

Michel Veneau
Ça a changé. Au départ, ils avaient réservé la Chaussade.

Michel Mezy
Vous faites les questions, mais vous savez les réponses. C'est bien.

Pascal Jaillet
Je n'ai pas posé de question, j'ai simplement remarqué…

Michel Veneau
M. Boujlilat, je ne veux pas de commentaires de la part d'un élu autour de la table. S'il vous plaît. M. Jaillet, vous avez la parole.

Pascal Jaillet
Je n'ai pas fait de question, j'ai simplement essayé de comprendre parce qu'entre l'affiche que j'ai vue cette après-midi et ce qu'a dit M. Mezy, il y avait un différentiel. Il est clos. On est bien à la salle des fêtes de Cosne.
Si je reprends les tarifs dont on parlait en début de séance, on est à la salle des fêtes de Cosne, c'est une association extérieure et on est en été. Donc, c'est 310 € par jour de location. Je vous rappelle ce que vous avez dit tout à l'heure…

Michel Veneau
Ça ne sert à rien ce que vous dites, le maire a pris une décision. Avec M. Mezy, on a reçu ces gens. J'ai pris la décision de la gratuité envers…

Pascal Jaillet
Laissez-moi finir. Je ne mets pas en cause la gratuité.

Michel Veneau
C'est comme ça, ce n'est pas la peine de revenir dessus.

Pascal Jaillet
En plus, comme vous l'avez signalé, l'entrée est payante à 3 ou 5 euros. J'avais en tête une règle qui disait : pas de gratuité lorsqu'il y a une billetterie. Cette règle ne s'applique plus ?

Michel Mezy
M. Jaillet, l'exception confirme la règle.

Pascal Jaillet
Je vais conclure. On a une subvention en réalité qui n'est pas de 750 € mais de 750 € + 310 € + 310 € = 1 370 €. Quand M. Demay nous dit qu'il gère à l'euro près, on peut s'interroger.
Deuxième conclusion : les entrées sont payantes pour un public captif – ce sont les parents qui vont venir. Deux fois 5 €, ça fait 10 € par famille pour aller voir le spectacle de son gamin, je pense que c'est un peu exagéré. C'est un avis personnel. En plus, c'est une association non cosnoise. Autre avis personnel, que peut-être certains partageront dans l'assemblée : je trouve que c'est un peu exagéré : 1 370 €, on fait payer les parents et c'est une association non cosnoise. Pourquoi continuez-vous à pénaliser les associations cosnoises ?

Michel Mezy
Je vais vous répondre que la vie d'un Poilu est beaucoup supérieure à ces 1 300 €. Ce que fait la mairie, c'est vraiment peu par rapport aux sacrifices qu'ils ont fait.

Pascal Jaillet
On ne parle pas des Poilus, on parle de subvention exceptionnelle.

Michel Veneau
On est en train de commémorer le souvenir. Il faut y penser un peu, ayons un peu de mémoire. L'Etat nous demande de faire des cérémonies avec les enfants.

Pascal Jaillet
Personne, et surtout pas moi, n'a remis ça en cause. Je constate simplement des faits.

Michel Veneau
Ça ne sert à rien de constater les faits. Vos interventions ne servent à rien sur ce sujet. Le maire a pris une décision avec M. Mezy de financer ces actions dans le cadre du souvenir. Vous pouvez rire, ça ne sert à rien. Vos interventions sont nulles et non avenues. Vos interventions sont nulles.

Pascal Jaillet
Je vous ai déjà expliqué. Mes interventions ne peuvent pas être nulles et non avenues, elles sont consignées au compte rendu de ce conseil municipal. Ce que vous dites est faux et ce n'est pas la seule chose fausse que vous dites, malheureusement

Michel Veneau
Sur ce sujet, comment peut-on intervenir en disant qu'il faut qu'on fasse… Ce n'est pas pensable. Qui pourrait penser, quel élu de France pourrait agir comme vous ?

Pascal Jaillet
Vous pourriez au moins prendre le forfait de gratuité de 60 €. Au moins ! Etre à égalité avec les associations cosnoises. C'est incroyable. Vous faites une règle et on a deux exemples ce soir où vous la bafouez.

Michel Veneau
C'est bien à titre exceptionnel.

Pascal Jaillet
Non.

Michel Veneau
C'est marqué dans la délibération.

Pascal Jaillet
Ça fait deux exemples ce soir qui sont exceptionnels.

Michel Veneau
Je vous l'ai dit, il y en aura d'autres. Le maire prendra d'autres décisions pendant cette année.

Pascal Jaillet
Entre le 1er janvier et le 1er avril, il n'y a eu que des exceptions parce que vous aviez promulgué un arrêté qui n'a jamais été appliqué. A quoi sert de prendre des arrêtés s'ils ne sont pas appliqués ? C'est ubuesque.

Alain Dherbier
Je veux revenir sur ce qu'a dit M. Mezy concernant le budget de cette manifestation. Concernant la communauté de communes, il a dit : je m'excuse, M. Dherbier, mais la communauté de communes, 0. Ce n'est pas que la communauté de communes a fait sa mauvaise tête, c'est…

Propos inaudibles

Alain Dherbier
Je veux remettre les choses dans l'ordre. La communauté de communes, dans ses compétences, subventionne l'école de musique dans l'apprentissage, mais pas dans la diffusion. C'est uniquement pour ça que sur ce point précis, on ne subventionne pas.

Michel Mezy
Je n'ai jamais eu d'arrières pensées là-dessus.
Concernant M. Jaillet, je veux dire une chose : on peut polémiquer longtemps, quand il s'agit de la France, on ne polémique pas.

Michel Veneau
On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

11. Demande de financement Feader dans le cadre de la création d'une maison des services à caractère social, culturel, économique et touristique

Thierry Demay
La ville de Cosne-Cours-sur-Loire a soumis en mars 2015 au gestionnaire de fonds Feader un dossier de demande de financement concernant la création d'une maison de service à caractère social, culturel, économique et touristique, en lieu et place de l'ancien tribunal. Ainsi, au rez-de-chaussée, nous installerons comme prévu l'office de tourisme et un bar-restaurant-bistrot propice à créer de l'animation, de l'accueil et de la convivialité. Au premier niveau, une salle d'exposition permettant d'accueillir des artistes locaux et des expositions à thème, notamment sur notre patrimoine et sur la Loire. Pour cela, nous mettons à disposition cinq bureaux permettant de réaliser des permanences en matière d'action sociale, juridique et de conseils divers – économie d'énergie, urbanisme, etc. Au 2e étage, nous disposerons d'une salle de près de 300 places avec vue sur la Loire. Celle-ci permettra l'accueil de spectacles vivants, mais également des congrès et autres réunions de prestige. Aussi, au regard de la date de dépôt de ce dossier en mars et du planning des travaux fixés pour le chantier du tribunal, début septembre 2015, le délégué à l'aménagement du territoire du Conseil régional de Bourgogne a accusé réception de notre dossier le 6 juillet 2015. Ce qui vaut autorisation d'engager les travaux. Par ailleurs, ce courrier précise que cette autorisation sera suivie de demandes de pièces particulières afin de finaliser ce dossier. Nous avons reçu le 25 mars 2016 un courrier allant dans ce sens. Le plan de financement prévisionnel de l'opération serait le suivant :
En dépenses, des travaux pour 1 972 000 € sur le bâtiment, maîtrise d'œuvre : 212 000 €.
Soit un total HT de 2 184 000 €. TVA 20 % : 436 800 €. Montant TTC : 2 620 800 €
En recettes, des subventions pour un montant de 1 306 560 € ; le Feader pour 500 000 €, la Région pour 588 160 € ; le DETR 2013 pour 205 400 € ; la réserve parlementaire : 13 000 € ; le financement de la ville : 1 314 240 €. Soit un montant TTC égal au montant des dépenses de 2 620 800 €.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à solliciter les financements du Feader pour ce projet et à signer tous les documents afférents ; d'autoriser Monsieur le maire à financer ce projet pour partie sur les fonds propres de la commune fixés au minimum à 20 % du coût des travaux évalués à 2 184 000 € HT, maîtrise d'œuvre incluse ; d'autoriser Monsieur le maire, au regard de cet engagement d'autofinancement, à rappeler en contrepartie le Fonds européen agricole pour le développement rural, et ce au meilleur taux.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?

Hicham Boujlilat
Je reprenais la note de synthèse qui nous a été transmise, qui fait foi par rapport à ce conseil municipal. Puisque cette question n'a pas été enlevée et reformulée, contrairement à d'autres, qu'on avait soulignées à la commission des finances. Il est indiqué : « il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le maire à solliciter des financements pour la création d'une maison des services à caractère social, culturel, économique et touristique, et pour la restructuration de la maison pluriprofessionnelle de santé, dans le cadre des fonds européens Feader, Feder ». C'est la note de synthèse qui est adossée à ce conseil municipal.
Il y a une partie que j'ai comprise, sur laquelle je reviendrai. Mais avant d'y revenir, pourriez-vous compléter la délibération ?

Michel Veneau
Question supplémentaire, n° 22 : demande de financement Feader dans le cadre de la rénovation d'une maison pluriprofessionnelle de santé. Ça a été scindé en deux délibérations.

Hicham Boujlilat
Je souhaiterais – ça fait partie des droits de l'opposition – qu'on puisse avoir – comme on les a à peine 5 jours avant, on n'a pas les rapports, même sur internet, on n'a pas le détail – qu'on puisse au moins savoir à peu près ce sur quoi nous allons échanger, d'autant plus qu'à la commission des finances qui s'est tenue il y a 3 jours, les choses n'étaient pas très claires. Je souhaiterais qu'à l'avenir, on puisse avoir au moins quelque chose de fiable pour travailler.

Thierry Demay
C'est justement pour ça, suite à la commission des finances, qu'on a décidé de scinder ça en deux parties. C'est vrai que finalement on n'arrivait plus à se comprendre par rapport à ça. C'est pour ça qu'on l'a scindé en deux.

Hicham Boujlilat
Qui « on » ? Vous n'arriviez plus à vous comprendre, c'est ça ?

Thierry Demay
En commission des finances, vous vous souvenez qu'on n'arrivait pas à se comprendre l'un et l'autre à ce sujet-là.

Michel Veneau
Ce n'est pas entre nous.

Hicham Boujlilat
On était tous perdus. Même vous qui avez préparé le sujet.
Quelle ligne du Feader ? Sur quelle fiche action ?

Thierry Demay
C'est la mesure n° 7, action 4 : valoriser ville et centre bourg dans leur vocation de pôle de centralité, proposer une offre de service de base suffisante.

Hicham Boujlilat
Vous avez parlé de délégué à l'aménagement du territoire. C'est plutôt le directeur à l'aménagement du territoire. Je vois : rez-de-chaussée, office de tourisme et un bistrot. L'étage, salle d'exposition + 5 bureaux. 2e étage : la salle. On voit à peu près comment les choses vont s'articuler. Ça veut dire que ce sont les 5 bureaux qui vont accueillir l'ensemble des services ?

Thierry Demay
Oui.

Hicham Boujlilat
Et nous sommes dans le cadre d'une maison de service public.

Thierry Demay
Oui, au niveau du premier étage, ça va être ça.

Hicham Boujlilat
Donc, la demande de financement qui va être faite, ce sera pour une maison de service public. On est d'accord ?

Thierry Demay
Tout à fait. Le premier étage.

Hicham Boujlilat
Quelle est la procédure que vous avez lancée pour la labelliser ?

Michel Veneau
C'est une bonne question. Il faut qu'on se rapproche de vous. C'est en cours. Monsieur Lebossé a travaillé dessus pour bien cibler les demandes de subvention en fonction des besoins. Par rapport au caractère précis : maison de services, tourisme, salle de spectacle. Ça sera vraiment différent sur les trois niveaux.

Hicham Boujlilat
Je reste sur la maison de service public. Vous pouvez vous rapprocher de services de la région qui vous donneront toutes les informations utiles. Mais je vous invite à vous rapprocher plutôt des services de l'Etat, puisque la labellisation, c'est au niveau de l'Etat. Et ils seront extrêmement vigilants. Le cahier des charges est facilement trouvable. Une maison de services publics, normalement, il y a des choses précises. Il y a quelques critères : il faut qu'il y ait une compatibilité avec le schéma départemental d'accessibilité des services au public. Vous êtes conseiller départemental, donc vous devez le connaître. Vous avez les critères. Si vous les avez, ça va m'amener à une autre question. Une distance de l'ordre de 20 minutes ou davantage en véhicule motorisé d'une autre maison de services au public, sauf exception liée notamment à une situation d'enclavement. Nous ne sommes pas dans une situation d'enclavement. Maison de services publics labellisée : Pouilly-sur-Loire, moins de 20 minutes, Donzy, moins de 20 minutes, pour les plus proches. Je n'ai pas vu de l'autre côté de la Loire, mais pour celles que je connais, on a ça.
Je voudrais savoir comment vous avez articulé le dossier et ce qui sera mis dedans.

L'autre point important, qui nous amène à l'usage de ce futur ensemble : « une ouverture régulière minimum de 24 heures par semaine sur l'ensemble des prestations prévues (5 bureaux). Le préfet veillera à la compatibilité des horaires d'ouverture avec les besoins des habitants. Et un animateur d'accueil formé par chaque opérateur partenaire qui assure une liaison directe avec un agent référent destinataire d'information et de formation régulières ». Il y a d'autres points : couverture numérique, on a ça.
Puisque ce sont des éléments que vous avez vus, comment vous l'envisagez ?

Michel Veneau
Sur l'accueil, déjà, on ne pourra pas assumer.

Hicham Boujlilat
Donc pas de maison de service public.

Michel Veneau
Si. Ce que l'Etat nous demande, s'il faut qu'on soit là tous les jours avec du personnel pour accueillir les gens au niveau des services, on ne peut pas.

Hicham Boujlilat
C'est en contrepartie des subventions. 500 000 € Feader.

Michel Veneau
Comment vous faites pour assumer le fonctionnement ?

Hicham Boujlilat
Nous ne sommes pas aux responsabilités. Nous aurions pris nos responsabilités.

Michel Veneau
Comment faites-vous ? On va appliquer la règle de l'Etat. Et comment on va le mettre en œuvre ?

Hicham Boujlilat
C'est à vous… On met en œuvre, on met du personnel…
Je vous pose une question. On est sérieux là-dedans. Je ne suis pas… Maison de service public, donc, je souhaiterais savoir quels sont les services publics…

Michel Veneau
On va respecter le cahier des charges, bien sûr.

Hicham Boujlilat
Le respect du cahier des charges, ça veut dire l'ouverture, la personne, à moins de 20 minutes…

Michel Veneau
Bien sûr qu'on va respecter le cahier des charges. Nous sommes des élus de la république, tous. Donc, on va respecter la loi.

Hicham Boujlilat
Donc, vous allez répondre à la question que vous avez posée : comment vous allez faire ? Donc, vous le savez.

Michel Veneau
On va voir avec l'Etat.

Hicham Boujlilat
Pour information, c'est depuis plus d'un an que cette charte des services publics et cette convention existent. C'est la CGET. Le conditionnement de la subvention sera lié à ça. Quels sont les services et quel est l'état du conventionnement que vous avez envisagé par rapport à cette maison de service public ? On n'en a jamais parlé en commission, il n'y a pas eu de réunion publique. J'en profite pour en parler aujourd'hui.

Michel Veneau
Nous sommes en cours de montage. Vous le savez bien, on en a parlé en commission des finances l'autre jour. On vous donnera plus d'infos la prochaine fois. Même avant. Le jour où on aura des éléments, on pourra vous informer.

Hicham Boujlilat
On le saura par la presse, le jour où vous aurez les éléments… Ce sont des habitudes, ce sont les droits et devoirs de l'opposition !
J'attire vraiment votre attention. On l'a déjà fait par le passé en conseil municipal sur d'autres dispositifs. Vous aviez déposé, ça a fait pschitt après. Ce qu'on souhaite, c'est la réussite de l'ensemble des dispositifs qui vont être mis en place. J'attire votre attention là-dessus et je vous invite à prendre l'attache de l'Etat très rapidement sur cette question.

Michel Veneau
C'est déjà fait, nos services ont déjà travaillé.
On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

B. AFFAIRES GÉNÉRALES

12. PLU – approbation de la modification simplifiée n° 1

Charly Bruère
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
L'ordonnance n° 2012-11 du 5 janvier 2012 nous permet la modification et la révision des documents d'urbanisme. Aussi, le plan local d'urbanisme approuvé par délibération en date du 15 juillet 2013 et l'arrêté du maire n° DD2015-09-047 en date du 15 septembre 2015 nous permettent d'engager la procédure de modification simplifiée. La délibération du conseil municipal en date du 24 septembre 2015 ouvre la concertation pendant toute la durée de la procédure de modification simplifiée et fixe les modalités de mise à disposition. Je vous rappelle que la modification simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme a pour objectif de modifier certaines dispositions du règlement et du plan de zonage du plan local d'urbanisme, comme celle de passer un secteur situé en zone UD

recevant une orientation d'aménagement et de programmation, Vignelle-la Fontaine Pernée, en zone 1AUH ; d'ajouter Vignelle-la Fontaine Pernée dans la liste des zones 1AUH citées dans le règlement pour mise en cohérence avec les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), comme le secteur Vignelle-la Fontaine Pernée est bien référencé comme secteur 1AUH ; de permettre les largeurs de voies ne desservant que deux constructions de 3 m, au lieu de 3,50 m, en zone 1AUH ; d'autoriser les voies en impasse avec aire de retournement en zone 1AUH ; de permettre l'implantation des constructions à l'alignement ou en retrait d'un minimum 2,50 m en zone 1AUH ; de permettre dans chacune des zones UD 1AUH ANH du règlement en article 2 plus article 11-2-4, l'implantation d'abris de jardin d'une surface maximale de 15 m2, sous condition d'être limité à un par unité foncière ; de permettre l'implantation et la construction, soit en limite séparative, soit avec un recul minimum de 2,50 m pour tout point de la construction, pour laisser le passage d'un véhicule en zone UD ; d'autoriser la construction des bâtiments d'habitat collectif à une hauteur maximale de 15 m en zone UD10 ; de supprimer l'interdiction de toute imitation de matériaux traditionnels.
La modification simplifiée du plan local d'urbanisme de Cosne-Cours-sur-Loire se distingue de fait d'une révision dans le sens où elle ne change pas les orientations du projet d'aménagement et de développement durable ; ne réduit pas un espace boisé classé en zone agricole naturelle ou une protection édictée en raison des risques de nuisance de la qualité des sites, du paysage et des milieux naturels ; ne comporte pas de graves risques de nuisance ; ne majore pas plus de 20 % les possibilités de construire résultant dans une zone de l'application de l'ensemble des règles du plan ; ne diminue pas les possibilités de construire ; ne réduit pas la surface d'une zone urbaine (U) ou à urbaniser (AU).
Conformément à l'article R123-20-2 du code de l'urbanisme modifié par décret n° 2012-290 du 29 février 2012, article 37, le projet de modification, l'exposé des motifs ont été mis à la disposition du public avec un registre en vue de lui permettre de formuler ses observations pendant un délai d'un mois, du mercredi 3 février au vendredi 4 mars 2016 inclus. Un avis au public signalant le lancement de la procédure et mentionnant la mise à disposition des documents évoqués ci-dessus a été envoyé le 21 janvier 2016 pour une publication dans le Journal du Centre en date du 25 janvier 2016, affiché sur les panneaux d'affichage devant la mairie, publié le 26 janvier 2016 sur les panneaux électroniques et sur le site internet de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire ainsi que dans le magazine municipal Cosne @ctu de mars 2016.
A l'issue de la mise à disposition, le maire en présente le bilan devant le conseil municipal qui en délibère et adopte le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée. Ainsi, à la fin de cette mise à disposition, on ne relève aucune observation de personne publique, aucune mention dans le registre de concertation.
Aussi, après avis favorable de la commission des travaux, il est demandé au conseil municipal d'approuver la modification simplifiée n° 1 du PLU telle que présentée ci-dessus ; précise que la délibération d'approbation de la modification simplifiée n° 1 fera l'objet de mesure de publicité avec affichage en mairie durant un mois, mention dans le journal du centre, publication au recueil des actes administratifs. Elle sera exécutoire à compter de sa transmission accompagnée du dossier de PLU en 5 exemplaires à la sous-préfecture et à l'accomplissement des mesures de publicité ; et que le dossier de PLU

portant modification simplifiée est tenu à la disposition du public en mairie auprès du service ADS urbanisme.

Michel Veneau
Merci M. Bruère. C'est très long quand ça concerne l'urbanisme, c'est toujours long, il faut bien expliquer.
Nous avons donc demandé une modification de cette zone. Ça concernait la Fontaine Pernée au départ, pour pouvoir mettre en œuvre ce chantier. Aujourd'hui, il faut qu'on approuve cette modification.
Avez-vous des questions ?

Hicham Boujlilat
En début de conseil municipal, vous avez parlé de Fontaine Pernée. Pouvez-vous rappeler le nombre de logements que vous avez annoncé ?

Michel Veneau
30.

Hicham Boujlilat
J'avais entendu 50.

Michel Veneau
Si j'ai dit 50, je me suis trompé. C'est bien 30.
On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

13. Adhésion au groupement de commande pour la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire

Charly Bruère
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Les légionelles sont des bactéries largement présentes dans les écosystèmes naturels et principalement dans les milieux hydriques. Elles prolifèrent dans les installations qui leur offrent des conditions favorables, lorsque la stagnation de l'eau, la température de l'eau est comprise entre 25 et 45°, nutriments tels que le fer ou le zinc. Elles peuvent contaminer les individus lorsque ceux-ci sont exposés à des aérosols d'eau issus de milieux où la bactérie a proliféré, pouvant provoquer des infections pulmonaires plus ou moins sévères. En conséquence, conformément à l'arrêté du 1er février 2010, il convient de surveiller les risques sanitaires pouvant être provoqués par les légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire dans les établissements recevant du public. Vu les articles 8 et 28 du code des marchés publics et en raison de la nécessité pour la commune de Cosne-Cours-sur-Loire de mettre en œuvre cette surveillance, du fait de la volonté de la communauté de communes Loire et Nohain de constituer un groupement de commandes avec ses communes membres, dans le cadre des marchés publics, et considérant l'intérêt pour la commune de Cosne-Cours-sur-Loire, notamment, eu égard à la sécurité juridique, à la rationalisation de ses coûts de gestion et à l'amélioration de l'efficacité économique

d'adhérer au groupement de commandes précité ; aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation et la surveillance des légionelles ; d'accepter l'adhésion au groupement de commandes constitué ; de désigner la communauté de communes Loire et Nohain comme coordinateur du groupe de commandes ; de valider les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ; d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?
On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

C. AFFAIRES CULTURELLES

14. Convention de partenariat entre la ville de Cosne-Cours-sur-Loire et l'UMIH (Union des métiers et des industries de l'hôtellerie de la Nièvre) pour la manifestation Garçon la note
15. Convention de partenariat entre la ville de Cosne-Cours-sur-Loire et CHR Boissons pour la manifestation Garçon la note

Michel Mezy
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
La ville de Cosne-Cours-sur-Loire anime la période estivale avec des manifestations gratuites et ouvertes à tous et à toutes. Toutes ces initiatives sont rendues possibles par la recherche active de partenaires et de financeurs qui nous permettent de diminuer le coût supporté par la collectivité. Partenaire pour la troisième année consécutive, le CHR Boissons nous renouvelle son soutien en participant de nouveau au financement de la manifestation Garçon la note pour un montant de 400 €. Nous félicitons la fidélité de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie de la Nièvre qui nous soutient depuis la première édition à hauteur de 300 €.
Vu les avis favorables de la commission des affaires culturelles et de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat entre l'UMIH et le CHR Boissons et la ville de Cosne-Cours-sur-Loire.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?
On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

D. AFFAIRES JURIDIQUES

16. Cession d'un chemin rural rue Emile Combes

Charly Bruère
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Monsieur Philippe AYROLE, domicilié au 98 bis rue Emile Combes, Cosne-Cours-sur-Loire 58200, s'est porté acquéreur du chemin rural situé rue Emile Combes, d'une superficie d'environ 130 m2 qu'il est seul à utiliser pour accéder à sa propriété enclavée se trouvant de l'autre côté du Nohain. Une enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural a été organisée en mairie du 15 au 29 janvier 2016 par arrêté n° DD2015/12-070 du 9 décembre 2015. Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable à cette cession, sous réserve d'un droit de passage au profit des sapeurs pompiers. France Domaine a rendu son avis le 20 octobre 2015. L'estimation du chemin s'élève à la somme de 585 €. Dans la mesure où rien ne s'oppose à cette aliénation, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de désaffecter le chemin rural situé rue Emile Combes d'une superficie d'environ 130 m2 ; de céder à Monsieur Philippe AYROLE le chemin rural situé rue Emile Combes d'une superficie de 130 m2, sous réserve d'un droit de passage au profit des sapeurs pompiers ; de décider que cette cession interviendra suivant l'estimation de France Domaines, soit 585 € ; de dire que l'acquéreur prendra en charge les frais de bornage et de notaire ; d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?
On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

17. Cession du chemin rural Les Prés Maillard

Pascale QUILLIER
Mesdames et Messieurs,
Monsieur et Madame Boucher-Baudard, domiciliés La Folie à Cosne-Cours-sur-Loire, 58200, se sont portés acquéreur d'une partie du chemin rural situé lieudit Les Prés Maillard, d'une superficie d'environ 2 601 m2 et contigu à leur étang, pour permettre le renforcement de la digue. Dans la mesure où cette partie du chemin assure la continuité de communication entre l'avenue du 85e de ligne et la route départementale n° 243, cette cession se fera contre échange d'une surface égale sur la parcelle des futurs acquéreurs cadastrés ZB n° 1. France Domaines a rendu son avis le 3 novembre 2015. Il est précisé que l'enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural a été organisée en mairie du 15 au 29 janvier 2016 par arrêté n° DD2015-12-071 du 9 décembre 2015. Le commissaire enquêteur a rendu son rapport portant avis favorable à cette aliénation sous réserve d'un droit de passage au profit de la parcelle cadastrée ZB n° 6, conformément aux observations des propriétaires. Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de désaffecter une partie du chemin rural situé lieudit Les Prés Maillard d'une superficie d'environ 2 601 m2 ; de céder cette portion de chemin au profit de Monsieur et Madame Boucher-Baudard en échange d'une surface égale sur la parcelle cadastrée ZB n° 1 pour assurer la continuité de communication entre l'avenue du 85e de ligne et la route départementale n° 243, sous réserve d'un droit de passage au profit de la parcelle cadastrée ZB n° 6 ; de dire que l'acquéreur prendra en charge les frais de bornage et de notaire ; d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Michel Veneau
Il s'agit du chemin de Salines.

Alain Dherbier
Avez-vous échangé avec Monsieur Boucher-Baudard en lui parlant de la demande que je vous avais adressée ?

Michel Veneau
On l'a évoquée. On a encore des échanges à faire avec M. Baudard, à plusieurs endroits sur le territoire, qui concernent la ville et la ComCom. Je vais le recevoir bientôt. On va prendre les plans et on va essayer de voir. Mais je lui en ai parlé déjà.

Alain Dherbier
Justement, le plan que je vous ai passé, ça faisait juste 2 600 m.
Deuxième question : je suis surpris parce qu'en commission des travaux, on a vu un plan. Je suis surpris qu'on arrive à reprendre 2 600 m sur ce qui nous a été présenté, parce que vu la longueur du futur chemin, ça ferait un chemin beaucoup plus large.

Michel Veneau
Ça fait plutôt une parcelle. Qu'est-ce qu'on dit dans les termes ?

Pascale QUILLIER
La parcelle cadastrée…

Michel Veneau
On parle de parcelle. Si je reprends vos propos, il serait peut-être judicieux d'avoir un chemin de 6 m et le reste de la parcelle, de l'échanger ailleurs. J'ai bien compris ? Parce que ça va nous faire une parcelle à entretenir, une surface. Il faut qu'on regarde les surfaces. Je pense qu'un chemin de 6 m, avec un fossé de chaque côté, c'est bien. Ce n'est pas la peine d'avoir des chemins de 8 m, après il faut les entretenir. Ce n'est pas nécessaire, il n'y a pas une circulation énorme sur ces petits chemins.

Christian Perreau
Il sera aménagé le chemin ? Parce qu'il est quand même carrossable, tel qu'il est là, dans la parcelle.

Michel Veneau
Bien sûr, on va refaire un chemin. On va l'empierrer.

Christian Perreau
Oui, parce que là, il est carrossable. Qui va payer le rempierrage ?

Michel Veneau
Des pierres, on va bien en trouver, à mon avis.

Christian Perreau
Parce que si on passe dans la terre, en voiture…

Michel Veneau
Ce qu'on pourra récupérer à mon avis, c'est ce qu'il y a sur la partie… on va pouvoir récupérer ce qu'il y a dessus. Ils vont remettre de la terre pour renforcer la digue. Donc on peut récupérer le caillou blanc qu'il y a sur le chemin actuel.
On dit qu'on remet la surface avec un chemin de 6 m et un fossé de chaque côté ? D'accord.
On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

18. Adhésion au groupement de commandes pour le transport des scolaires

Micheline Henry
Mesdames, Messieurs,
Le marché public de transport routier pour les scolaires du périmètre de la communauté de communes Loire et Nohain, années 2014-2015, arrivant à échéance, il y a lieu de signer une convention de constitution du groupement de commandes.
Vu les articles 8 et 28 du code des marchés publics, considérant l'intérêt de signer la convention, aussi après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'autoriser l'adhésion au groupement de commandes constitué ; de prendre acte que la commission d'appel d'offre du groupement sera présidée par le représentant du coordonnateur, soit la commune de Cosne-Cours-sur-Loire représentée par Monsieur le maire ; de désigner Madame Henry comme membre de la commission d'appel d'offre compétente pour analyser les candidatures et les offres réceptionnées et procéder à l'attribution des marchés.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?
On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

19. Contrat pour l'épandage agricole des boues de l'Udep

Charly Bruère
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
En vue de permettre la valorisation agricole des boues de l'usine de dépollution de Cosne-Cours-sur-Loire, des conventions ont été signées entre la commune et les agriculteurs afin de déterminer leurs engagements respectifs. Ce contrat arrête la nature et les caractéristiques des boues. L'utilisateur donne son accord pour intégrer au plan d'épandage les parcelles arrêtées contractuellement. L'agriculteur bénéficiaire de cette convention est la société civile d'exploitation agricole du Patureau, dont le siège social est situé Les Frossards, 58450 Annay. La convention est conclue pour une durée de 5 ans et est renouvelable une fois par décision expresse notifiée au titulaire. Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'approuver le projet de convention avec la SCEA du Patureau pour une durée de 5 ans ; d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention et tout document s'y rapportant.

Pascal Jaillet
Pourquoi la commission environnement n'a-t-elle pas été consultée sur ce sujet ?

Michel Veneau
Vous l'avez vu en commission des travaux. Vous avez raison, c'est une bonne question. C'est de l'environnement. L'épandage des boues au profit de l'agriculture, au niveau environnement, c'est très favorable. La prochaine fois, M. Bruère, il faudra…

Charly Bruère
Je voulais ajouter que le choix du site a été fait en fonction de l'environnement, de façon à ne pas polluer qui que ce soit.

Pascal Jaillet
Ce n'est pas ce que je voulais dire.

Michel Veneau
Il y a un suivi de la Chambre d'agriculture, comme vous le savez.

Pascal Jaillet
Grosso modo, vous avez repris les grandes lignes de la convention précédente.

Michel Veneau
Non.

Pascal Jaillet
Il y avait une convention déjà.

Michel Veneau
Il y a longtemps.

Pascal Jaillet
5 ans.

Michel Veneau
Beaucoup plus. Ce n'est pas l'âge des baux agricoles ?

Pascal Jaillet
La convention a été renouvelée tous les 5 ans.
Ce que je voulais vous signaler, c'est que nous sommes retombés dans les errements précédents. A priori, votre reprise en main de novembre 2015 n'a pas été très efficace par rapport à la commission environnement.

Michel Veneau
Ce n'est pas facile.

Michel Mezy
La boue, c'est difficile.

Michel Veneau
Il faudra faire passer plus de dossiers à l'environnement. Il y a plein de dossiers à faire passer à l'environnement.

Pascal Jaillet
Je vous ai envoyé la liste de tous ceux qui n'étaient pas passés.

Michel Veneau
Tous les dossiers sont concernés par l'environnement, au niveau des travaux, etc.

Pascal Jaillet
Bien sûr.

Michel Veneau
On pourrait faire une commission avec les travaux et l'environnement, pour que vous suiviez la commission. Je ne sais pas, il faut voir… Au niveau des travaux, c'est vrai que l'environnement est souvent concerné. C'est lié des fois, pour les interventions.

Pascal Jaillet
Le mieux, on vous l'a déjà dit et je pense que je l'ai même écrit, ça aurait été de nommer un adjoint en charge de l'environnement. Lui participe à toutes les réunions internes et il aurait eu cette vision systémique que M. Wickers, en tant que conseiller délégué, ne peut pas avoir.

Michel Veneau
Tout à fait. Mais j'ai diminué le nombre d'adjoints de 3, je leur ai même enlevé 20 % d'indemnités. Donc, c'est difficile après de demander plus à ses adjoints. C'est pour ça qu'on a quelques délégués… Ce n'est pas facile, la gestion, vous le savez bien.

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

E. AFFAIRES SPORTIVES

20. Signature convention Trophée d'or 2016

Micheline Henry
Le Trophée d'or, une course féminine (je ne vais même pas le répéter parce que tout le monde connaît ici ce que ça représente), c'est la 20e édition et cette année encore, il y aura 20 équipes de 6, soit 120 filles. Au niveau de Cosne, c'est la 16e édition. Comme l'année dernière, le départ s'effectuera à 13 h boulevard de la République, pour une arrivée sur le même emplacement aux environs de 15 h 30.
Afin de définir les conditions d'organisation de cette manifestation dans le (… rires)

Hicham Boujlilat
Est-ce que c'est une course avec des vélos électriques ?

Micheline Henry
Même pas le vélo électrique, il faut des motos… A mon avis, c'est 17 h 30.
Afin de définir les conditions d'organisation de cette manifestation, la ville de Cosne-Cours-sur-Loire souhaite contractualiser par voie de convention avec l'organisateur. Une participation financière de 10 000 € TTC est versée au comité d'organisation Cher VTT Vélo Passion pour couvrir les frais d'organisation, entre autres. Aussi après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'approuver la proposition ainsi définie, d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention dénommée Ville Trophée d'or féminin 2016 entre l'association Cher VTT Vélo Passion et la ville de Cosne-Cours-sur-Loire.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ? Pas de questions.

Micheline Henry
Sauf d'horaires.

Michel Veneau
Les horaires ne sont pas bons.

Alain Dherbier
Les horaires, on voit à quoi ça correspond. Juste, c'est une augmentation encore cette année.

Micheline Henry
C'est comme l'année dernière.

Alain Dherbier
C'était déjà 10 000 € ?

Micheline Henry
On avait mis 9 000 € et on avait remis 1 000 € supplémentaires. Là, on a mis 10 000 € tout de suite.

Michel Veneau
On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES

21. Demande de financement auprès de la région Bourgogne Franche-Comté et des services de l'Etat dans le cadre du renforcement de l'attractivité de l'habitat par l'amélioration du cadre de vie

Thierry Demay
La ville de Cosne-Cours-sur-Loire, après avoir signé le contrat de ville qui permettra la réhabilitation, la restructuration et la construction de 378 logements jusqu'en 2020, souhaite poursuivre ses efforts en matière de développement. Ainsi, les élus et les

services ont-ils travaillé sur un projet d'aménagement urbain qui concernera le centre ville. Il s'agit plus particulièrement de trois opérations distinctes qui modifieront à terme l'organisation urbaine d'une partie du centre ville. Ce projet comprendra trois phases : l'élargissement de la rue Baudin évalué à 600 000 € HT, l'aménagement d'une voie douce qui pourrait faire la jonction jusqu'à la maison médicale et englobera le traitement de la place de la Résistance et de la place Thème, évalué à 550 000 € HT, les aménagements urbains qui permettront de créer un parvis devant le tribunal et une voie douce. Notre objectif est de rendre beaucoup plus accessible la liaison maison de santé-bords de Loire. Son coût est estimé à 400 000 €. Un préprogramme a été établi par les services de la ville et une étude d'urbanisme a été confiée au cabinet Carré d'Arche dans le cadre des crédits inscrits en APCP sur la ligne aménagement Baudin-Pêcherie. Afin de réaliser cette opération, nous devrons mobiliser des fonds et multiplier des partenariats. Le plan de financement prévisionnel de l'opération serait le suivant.
Pour la rue Baudin-Place de la Résistance, pour 2017, on prévoit des dépenses de 600 000 € HT. Les recettes au niveau de la Région, 200 000 €, et au niveau de l'Etat, 100 000 €, la Ville, 300 000 €.
Pour le deuxième dossier, l'aménagement de la place Thème et de la liaison à la maison de santé, 280 000 € HT. La Région pour 84 000 €, l'Etat pour 70 000 €, la Ville pour 126 000 €.
Troisième dossier, maison des services, aménagement du parvis et liaison maison de santé, le budget serait de 400 000 €. La Région, 120 000 €, l'Etat, 100 000 €, la Ville, 180 000 €.
Aussi après avis favorable de la commission des finances et de la commission des travaux, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à solliciter les financements des partenaires institutionnels, et notamment le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, l'Etat et également tout autre partenaire susceptible de pouvoir contribuer au financement de ces projets ; d'autoriser Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires afin de permettre les financements à terme de ces différents projets.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?

Hicham Boujlilat
Quelques points. Le premier, c'est un regret, qu'on n'ait pas eu ces présentations, débat d'orientation budgétaire et budget. Quand on a dit qu'on considérait que le budget n'était pas sincère, c'est parce qu'on découvre des dépenses ou des choses supplémentaires au fur et à mesure de l'année. Ça m'amène également à un rappel : la présentation que vous avez faite, qui n'est pas une présentation privée, Monsieur Demay, on ne l'a toujours pas – celle qui a été faite lors du DOB.
Je souhaiterais avoir des éléments d'information supplémentaire. Je sais qu'il y a eu des rencontres avec les services de la Région. Ce que je ne vois pas et ce qui a été présenté notamment lors de la commission des finances et qui a été changé, et après avoir demandé des informations à l'issue de cette commission des finances, il était question de l'ancien théâtre. Ça va probablement être évoqué dans le point 22, mais notamment au niveau du rez-de-chaussée, vous envisagez de faire des choses que vous allez nous présenter tout à l'heure, juste après. Il est question de la création de 8 logements, portés par Nièvre Habitat ou pas – on vous avait posé la question en commission des finances et

vous ne saviez pas exactement. En tout cas, ce que j'ai eu comme retour, notamment au niveau des services de la région, c'est qu'il y a eu une réunion au mois d'avril avec les services sur l'aménagement de la rue Alphonse Baudin jusqu'à la Pêcherie, l'aménagement de la place Thème en liaison douce jusqu'à la maison de santé, l'aménagement du parvis du tribunal avec liaison douce jusqu'à la maison de santé, la maison médicale, qui relierait le Pont de Loire au cœur de ville. Ça rentre clairement dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie de la Région. Il y aura une instruction là-dessus. Mais je ne vois plus apparaître, alors que ça avait été indiqué lors de cette réunion avec les services de la Région, le projet de réhabilitation. Ce qui avait été demandé et ce sur quoi ils étaient restés également, c'est sur une demande de subvention de la ville dans le cadre d'un dispositif qui s'appelle Habitat attractif, pour la réhabilitation des 8 logements place de la Résistance, sur l'ancien théâtre. Est-ce que vous pourriez nous éclairer un peu pour savoir comment se fait le portage ou comment vous envisagez de faire le portage sur le reste ? Et quel est le projet ? Ça n'a pas été indiqué ni au DOB ni au budget, donc on le découvre.
Deuxième point. On n'a pas de décision modificative aujourd'hui. On a des dépenses, on a des demandes de subvention, ce n'est pas inscrit dans le budget, il n'y a pas de décision modificative, on n'est pas en BS. Comment vous l'expliquez ?

Thierry Demay
C'est relativement simple. Comme je l'indiquais dans la lecture du document que j'ai faite tout à l'heure, cette dépense était prévue dans le tableau des APCP, 30 000 € étaient prévus dans le cadre de l'étude. Une fois que l'étude va être faite, on va pouvoir mettre ça au niveau des budgets futurs qui seront mis en place. Si tout ceci arrive à son terme, ce que tout le monde souhaite par rapport à ce que Monsieur le maire pourra vous expliquer, je pense que de toute façon, ça permettrait de rendre de l'attractivité – c'est l'un des points que la Région favorise dans les centres bourgs. C'est un point important et pour la commune, avec la liaison entre le Cher, la Nièvre, le tribunal, c'est un projet qui va être innovant et fédérateur, et apporter encore un peu plus d'entreprises, d'habitants, etc., qui permettront d'augmenter encore les ressources de la ville.

Hicham Boujlilat
J'ai bien noté et je ne doute pas du soutien de la Région sur ces actions et sur d'autres. Vous avez cité la Fontaine Pernée tout à l'heure. Le plus gros financeur de l'opération, c'est la Région puisqu'il est prévu 598 000 € de la Région dans le cadre du projet de la Fontaine Pernée. Je pense qu'il y aura naturellement des financements là-dessus.
Sur le projet lié à l'ancien théâtre ? Mais merci de votre réponse sur 2017.
Comme vous avez délié les choses, et que je suis resté sur la commission des finances… Vous allez expliquer le projet dans la prochaine délibération, c'est ça ?

Michel Veneau
Tout à fait. On ne passe pas les logements aujourd'hui. Ça sera la prochaine fois. On ne délibère pas aujourd'hui sur les 8 logements de la place de la Résistance. Ils sont conditionnés à l'aménagement du rez-de-chaussée et au financement.

Hicham Boujlilat
Ce qui fait qu'on ne sait pas qui va porter ?

Michel Veneau
C'est Nièvre Habitat qui va porter les logements. C'est sûr.

Hicham Boujlilat
Ça veut dire que la demande de subvention sera faite par Nièvre Habitat, pas par la ville.

Michel Veneau
Nous, on n'intervient pas sur les logements.

Hicham Boujlilat
Donc, il n'y aura pas de demande de subvention là-dessus.

Michel Veneau
Le rez-de-chaussée.

Hicham Boujlilat
Mais pas sur les logements.

Michel Veneau
Non.

Hicham Boujlilat
Vous avez dit qu'on le passerait lors d'un prochain conseil municipal.

Michel Veneau
Pour l'aménagement du rez-de-chaussée. L'aménagement du rez-de-chaussée sera passé la prochaine fois.

Hicham Boujlilat
Ce n'est pas la délibération d'après.

Michel Veneau
Non, c'est la maison médicale, celle d'après.

Hicham Boujlilat
On en reparlera.

Michel Veneau
C'est vrai que c'est un peu compliqué tous ces dossiers. Ce sont des demandes de subvention qui s'additionnent et c'est nécessaire. Mais ce n'est pas facile. On a fait un montage et on s'est rendu compte qu'il faut caler avec Nièvre Habitat. Il va y avoir un montage juridique à faire sur ce bâtiment. C'est pour cette raison qu'on ne le passe pas aujourd'hui. On ne passe pas le bâtiment du tout aujourd'hui.

Hicham Boujlilat
Cette délibération porte sur les aménagements urbains qui sont prévus.

Michel Veneau
Tous les aménagements urbains, les voies douces, jusqu'au tribunal, y compris la place du tribunal. On avait bien prévu, pour répondre au niveau budget, 30 000 € pour faire les études. Et à partir de 2017, les financements si on démarre. Après il faudra avoir les financements en face.

Hicham Boujlilat
Par rapport au vote juste après, pour l'expliquer, je suis favorable à toute demande de subvention naturellement, mais je vous demanderais de m'accorder le fait de ne pas prendre part au vote pour les raisons que vous connaissez. En tant que conseiller régional, je ne peux pas.

Michel Veneau
On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

22. Demande de financement Feader dans le cadre de la rénovation d'une maison pluriprofessionnelle de santé

Thierry Demay
La ville de Cosne-Cours-sur-Loire a soumis en mars 2015 au gestionnaire des fonds Feader un dossier de demande de financement concernant la restructuration de la maison pluriprofessionnelle de santé. Elle consistera en l'aménagement des locaux, la création de bureaux supplémentaires au premier niveau ainsi que l'installation d'une climatisation. Aussi, au regard de la date de dépôt de ce dossier en mars et du planning des travaux fixés pour 2016, le délégué à l'aménagement du territoire du Conseil régional de Bourgogne a accusé réception de notre dossier le 6 juillet 2015, ce qui vaut autorisation d'engager les travaux. Par ailleurs, ce courrier précise que cette autorisation sera suivie de demandes de pièces particulières afin de finaliser ce dossier. Nous avons reçu le 25 mars 2016 un courrier allant dans ce sens. Le plan de financement prévisionnel de l'opération serait le suivant.
Coût des travaux : 108 800 € HT. Recettes escomptées du Feader : 40 000 €. Participation de la Ville : 68 800 €.
Aussi après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à solliciter les financements du Feader pour ce projet et à signer tous les documents y afférents ; d'autoriser Monsieur le maire à financer ce projet pour partie sur les fonds propres de la commune fixés au minimum à 20 % du coût des travaux concernant le projet de rénovation de la maison de santé évalué à 108 800 € HT ; d'autoriser Monsieur le maire, au regard de cet engagement d'autofinancement à appeler en contrepartie le Fonds européen agricole pour développement rural, et ce au meilleur taux.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?

Alain Dherbier
Quand vous nous avez parlé de la maison pluridisciplinaire que vous prévoyiez, vous nous avez dit : dans un premier temps, on fait quelques travaux dans la maison médicale

que l'on connaît, et par la suite, on fera une maison pluridisciplinaire dans un autre endroit. Ce qui m'inquiète, c'est que là, ça engage quand même des travaux pour un temps limité.

Michel Veneau
Limité, je ne sais pas.

Christophe Bocquet
Les travaux sont effectivement à la hauteur de 108 000 €. Je pense qu'on verra en fonction des subventions. Il nous faut un nombre de professionnels suffisant pour créer une nouvelle maison de santé. On attend en 2017 une arrivée de jeunes professionnels. Ce seront les jeunes qui porteront la nouvelle maison de santé. Pour l'instant, c'est une solution d'attente. Jusqu'à quel prix on fera les travaux ? Ça sera à débattre. On ne fera peut-être pas l'ensemble des travaux. Je pense que ça sera plutôt par tranche. Si on a besoin d'un bureau, on refait un bureau, et si on a besoin de deux, on en fait deux.

Michel Veneau
M. Bocquet a travaillé sur ce projet depuis le début. On a plutôt tendance à croire qu'en 2017, on a l'espoir d'avoir des jeunes médecins. C'est ce qu'on peut vous dire. Il n'y a rien d'acquis, mais il y a des bonnes pistes au niveau des jeunes. C'est bon signe.

Pascal Jaillet
Sans dévoiler ce qu'on verra au prochain conseil, on a été informé en commission des finances, donc je crois qu'il est bon d'en parler. Ce qui est envisagé au rez-de-chaussée de l'ancien théâtre, c'est ce que vous nous avez dit, un ou des cabinets de kiné…

Michel Veneau
Ou autre. Des paramédicaux.

Pascal Jaillet
Liés à la maison pluridisciplinaire de santé.

Michel Veneau
Tout à fait. C'est une obligation.

Pascal Jaillet
L'idée, c'est qu'on les met ici pour qu'ils soient à proximité de la maison de santé. Mais si le déplacement de cette maison de santé est prévu à moyen terme, ceux qui seront là, les kinés ou autres, seront isolés. Autant prévoir tout de suite un lieu un peu plus vaste qui peut accueillir tous ceux qui peuvent arriver…

Michel Veneau
Je l'ai évoqué avec M. Zint, directeur de l'hôpital. Il faut qu'on réfléchisse ensemble pour trouver un site qui ne soit pas trop loin du centre ville non plus. Avec un parking, 50 places. Il y a les médecins, les praticiens, donc 15-20 personnes. Plus les patients. Ça fait un parking de 40-50 places. Ce n'est pas évident de trouver un endroit. On l'a évoqué avec Monsieur le directeur, on en parle avec Christophe. On travaille dessus.

Christophe Bocquet
Tous les professionnels de santé ne participeront pas à cette MSP. Il y a des gens qui resteront à l'écart, qui ne seront pas dans le fonctionnement de la MSP. C'est sûr. Tout le monde ne viendra pas dedans. C'est ce qu'on espérait au départ, mais ça ne se fait pas comme ça. Il ne faut pas rêver, si on en a un sur deux, ça sera déjà bien.

Alain Dherbier
Je reviens sur un avis que je prends de ce que j'appellerais un spécialiste. A l'époque où j'étais maire et qu'on prévoyait une maison pluridisciplinaire, j'avais échangé avec le docteur Gouget qui m'avait dit : il faut absolument aller en dehors du site actuel, parce que, quand je suis arrivé il y a 40 ans, c'était au moment où ils construisaient cette maison. Et je n'ai pas compris pourquoi ils l'avaient mise en centre ville alors qu'il n'y a pas de places de stationnement. C'est vrai.

Michel Veneau
On avait envisagé avec l'hôpital de reprendre l'ancienne médecine, le bâtiment. Depuis, ça évolue, au niveau de la Nièvre, des hôpitaux. Ils souhaitent mettre des spécialistes en bas et tout l'administratif aux 1er et 2e étages.
La médecine et les urgences, ce grand bâtiment qui est en bon état. La dialyse, peut-être d'autres… On va voir. C'est ce qu'ils projettent dans un avenir assez proche, au niveau de l'hôpital. Donc, ce bâtiment sera déjà utilisé. Sinon, on avait une vue sur ce bâtiment. Et là, il y a du parking. Ce problème de bâtiment va être un souci. Il faut qu'on s'y penche pour essayer de trouver des endroits.

Christophe Bocquet
Et le bâtiment va être pour la population et aussi pour les professionnels de santé. Donc, on ne peut pas imposer un lieu. Le lieu, on l'avait, mais ça n'a pas marché. Il faut que ce soit accompagné par les professionnels de santé et par les malades qui nous disent : on ne veut pas un endroit en dehors. Comme à Sancerre, par exemple, il y a plein de gens qui disent : Sancerre, ce n'est pas adéquat. Un bâtiment en plein centre ville, avec une surface égale, il y en avait un et on ne l'a plus. Donc…

Christian Perreau
Je suis inquiet parce qu'on n'a pas une réflexion globale sur ce sujet. Il se fait un peu tout partout. On a des médecins à Léré avec le loyer gratuit, des professionnels de santé à Léré. Neuvy fait quelque chose. On en met à Myennes. Je me dis qu'on est en train de faire n'importe quoi. Les nôtres vont payer un loyer, mais par exemple à Léré, ils ne paient rien. On est dans une escalade. Je ne sais pas ce qu'on est en train de faire. On est en train de dilapider l'argent public. Que ce soit les autres communes ou nous, on est en train de dilapider l'argent public sur ce domaine. Alors que si on avait une réflexion globale : il faut tant de médecins, on essaie de les répartir sur le territoire. Là, c'est vraiment… Il y a certaines professions… J'ai vu qu'à Myennes, il va y avoir une maison, à Neuvy… C'était sur le Régional de la semaine dernière. Pas une maison de santé, mais des professionnels. Au bout d'un moment, il y a une suroffre dans certains secteurs.

Christophe Bocquet
Après, c'est le problème des élus. On a décidé de faire payer un loyer, modeste, soit, mais de faire payer. C'est une réflexion globale au niveau des élus, de ne pas faire une escalade parce que sinon, on n'en finira pas.

Christian Perreau
Je ne comprends pas qu'on ne puisse pas avoir une réflexion globale.

Michel Veneau
Il y a bien une réflexion qui est faite dans le département de la Nièvre et en Bourgogne nivernaise en particulier. Il y a une structure qui existe, qui est pilotée par les médecins. Nous étions l'autre jour avec M. Bocquet à Donzy à cette réunion. Les professionnels sont là. C'est leur rôle de mettre en œuvre, pour éviter soit des doublons, soit un vide sur certains territoires. Il faut essayer d'harmoniser. C'est ce qu'on a fait. On était à Donzy jusqu'à 11 h du soir l'autre jour. Les élus sont là, les professionnels de santé participent, dans le cadre du Pays. Ça ne se passe pas mal. Mais après, ce sont des libéraux.

Christian Perreau
… de l'autre côté de la Loire. On est sur un bassin. Comme ils ont des possibilités, ils distribuent, il n'y a pas de raison. Les municipalités qui sont plus à l'aise donnent de l'argent, c'est comme ça que ça se passe.

Michel Veneau
Je vais vous dire mon sentiment. Les médecins généralistes qui iront dans le Cher, ça ira. Mais les spécialistes ne resteront pas longtemps dans le Cher. Ils reviendront à Cosne. Les gens viennent à Cosne pour les spécialistes, ils n'iront pas ni à Sancerre ni… Ils ne feront pas 15 km. Par contre, les généralistes, il y en aura dans le Cher et peut-être ailleurs. Il faut savoir que cette commission travaille. C'est eux qui nous ont donné l'agrément de la MSP pour Cosne, au niveau du Pays.

Christophe Bocquet
On a une réflexion au niveau du territoire puisqu'on associe Pougny et Donzy, pour pas qu'il y en ait une autre à Donzy et à Pougny. Donc, nous, déjà, on a essayé. Ce qu'il faut savoir aussi, c'est que la coordinatrice qui est arrivée le 18 avril sur la MSP Cosne-Donzy-Pougny est aussi coordinatrice sur Clamecy. Donc, l'avenir, ça sera aussi une réflexion comme pour les communautés de communes, je suppose. Ça sera des regroupements de MSP, il n'y a pas de secret. Bien sûr qu'on en arrivera là.
En attendant, les jeunes qu'on a rencontrés, ils veulent une structure MSP, ils veulent des spécialistes autour d'eux, une clinique, un hôpital. Les jeunes avec qui on a des contacts sérieux recherchent tout ça autour d'eux. Aller travailler tout seul à Léré ou je ne sais où, pour un jeune, ce n'est pas l'avenir.

Michel Veneau
Les jeunes souhaitent se regrouper et travailler en équipe. C'est la nouvelle médecine, c'est bien.

Hicham Boujlilat
Je ne vais pas refaire le débat sur lequel, sur le fond, on est tous d'accord. Sur cette demande de financement précisément, il y a des choses qui me gênent. Ce qu'indiquait Christian Perreau tout à l'heure sur l'absence de vue globale sur le projet cosnois – je ne parle pas sur la problématique de la santé sur notre territoire dans le cadre de notre bassin de vie. On a cette demande de financement sur des locaux. On a eu de très longs débats. On considère que ces locaux ne sont pas du tout adaptés. Je me réjouis que la réflexion murisse aussi de vôtre côté. Là, on a 108 800 €. Ce qui est prévu au rez-de-chaussée de l'ancien théâtre, c'est à peu près 300 000 €, un peu moins, 230 000 €, de mémoire, sur lesquels il y aura peut-être une demande de subvention.

Michel Veneau
Il y aura une demande de subvention.

Hicham Boujlilat
Donc, une demande de subvention Feader, je suppose, sous réserve qu'elle soit labellisée dans le cadre du contrat local de santé. Ça fait plusieurs raisons. Mais là-dessus, je ne vois pas les services instructeurs du Feader attribuer une subvention pour la maison pluridisciplinaire de santé ici et attribuer une subvention pour le projet au rez-de-chaussée du petit théâtre. Donc, je pense qu'a minima, il faudrait faire une demande globale, avec une subvention plus importante, à la hauteur des 230 000 + 108 000. C'est la première remarque.
Deuxième remarque. On considère tous que ce n'est pas adapté. En plus, imaginez une maison de santé sur deux sites : frais de fonctionnement, frais de chauffage, fluides, etc. Sur deux lieux, il y a une rue à traverser, etc. Ce n'est pas vraiment adapté. Dans le même temps, nous recherchons un autre local, un autre endroit ou terrain qui soit beaucoup plus adapté. Ça veut dire qu'il faudrait également avoir un budget, demande de financement, etc. Ce serait probablement sur un projet beaucoup plus ambitieux. Je ne désespère pas que sur le bâtiment, à l'hôpital, on puisse raccrocher un projet. Il y a un projet en ce moment avec des privés sur le bâtiment de l'hôpital. C'est une opportunité à mon avis qu'il faudrait saisir.
Là-dessus, je ne suis pas favorable à ce montage financier pour les raisons que je vous ai indiquées. Il n'y a pas de perspectives. On ne peut pas saucissonner ou dissocier le rez-de-chaussée où on aura plusieurs spécialistes, kiné, ostéo, etc. Notamment au niveau des demandes de financement. Je préfère – surtout si au niveau du service instructeur du Feader, ils ont accusé réception du dossier en disant : si jamais les travaux commencent, on ne vous pénalisera pas– attendre et présenter un autre projet.

Christophe Bocquet
C'est une solution d'attente, c'est sûr. Mais un nouveau projet, ça sera 3-4 ans. Les jeunes médecins, ça va être 2017. Sans ces jeunes médecins, on n'y arrivera pas. Ils arrivent en mai 2017. Ça veut dire qu'en 2018, on commence à avoir une équipe vraiment motivée pour déménager. Ça veut dire 2020-2022 pour une MSP, pour avoir des gens motivés et monter le projet. En attendant, il faut quand même… Sur le reste, je suis d'accord avec vous.

Michel Veneau
Le problème, c'est qu'il faut travailler avec les professionnels de santé. Ce n'est pas facile. A Cosne comme ailleurs. On a réussi à faire un montage avec les gens, on a associé les ruraux. Ce n'est pas mal, ce qu'on a fait. Ce n'est pas parfait, mais ce n'est pas mal. A présent, il faut monter en puissance, c'est-à-dire qu'il faut faire venir des jeunes médecins. A partir de 2018, peut-être qu'on aura un projet qui se mettra en place. Mais ça ne se fera pas avant 4-5 ans minimum. On n'aura pas assez de praticiens. Comme Christophe l'a précisé, tout le monde ne veut pas adhérer à la MSP. Il faut le savoir. On ne peut pas obliger les médecins. Ce sont des libéraux, ils ont le droit de travailler dans les conditions qu'ils souhaitent.

Hicham Boujlilat
Je ne souhaite pas rappeler de propos douloureux. Vous avez indiqué il y a deux ans que les médecins, vous les connaissiez, on verrait ce qu'on verrait, etc.

Michel Veneau
On verrait ce qu'on verrait ? Je n'ai jamais dit ça. Je me suis braqué avec les médecins ? Je n'ai jamais dit ça. J'ai dit que j'allais les rencontrer pour essayer de voir comment mettre en place avec eux le projet de MSP. J'ai dit que j'allais me braquer contre eux ? Attendez…

Hicham Boujlilat
Je me suis mal exprimé.

Michel Veneau
Vous vous êtes très mal exprimé. C'est bien au contraire, notre démarche.

Hicham Boujlilat
Est-ce que je peux reformuler parce que je me suis extrêmement mal exprimé. Ce que vous nous avez indiqué dès 2014, c'est qu'on avait mal travaillé, apparemment, et que…

Michel Veneau
On n'a pas dit ça.

Hicham Boujlilat
J'ai mal compris alors. Mais vous nous aviez indiqué que vous alliez voir les médecins, que ça allait vite, etc. Que vous les connaissiez personnellement, que vous les aviez rencontrés, etc.

Michel Veneau
C'est tout à fait ça. Je les connais très bien. Je n'ai jamais dit que ça allait aller vite, mais je les connais très bien. Ce n'est pas facile.

Hicham Boujlilat
Vous prêchez un convaincu.

Michel Veneau
Mes collègues de la Charité, Monsieur le sénateur maintenant…

Hicham Boujlilat
Pas encore…

Michel Veneau
Pas encore, mais il a été député quand même. On est allé à la Charité pour travailler sur tous ces projets de santé, on a été partout en réunion, à Clamecy. Ce n'est facile nulle part.

Hicham Boujlilat
Vous prêchez un convaincu.

Michel Veneau
Vous avez travaillé sur ce projet au niveau de la Bourgogne.

Hicham Boujlilat
Je sais que c'est extrêmement compliqué, on vous l'a indiqué depuis longtemps. Ce que je veux dire, c'est que sur le fait que ça prenne du temps, d'accord. Mais j'ai l'impression de revivre le débat d'il y a deux ans où on était sur la même position en disant : ayons un projet ambitieux ailleurs. Vous nous avez indiqué qu'il fallait aller vite, avec la même argumentation. Et deux ans plus tard, ça n'a pas commencé. On a le CLS. Mais les travaux n'ont pas commencé. Je regrette qu'on ait perdu ces deux années et qu'on se retrouve à la même situation sur le volet des travaux.

Michel Veneau
Les travaux ont commencé à la maison médicale, par nos services. Et ils vont continuer, en fonction des besoins, tout simplement. Allons-y pas à pas. Il ne faut pas aller trop vite, ça ne sert à rien. Il ne faut pas griller les étapes, il faut être prudent.

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à la majorité.

Je voudrais vous annoncer la suppression du prochain conseil municipal du 26 mai 2016.

Micheline Henry
Par rapport au Trophée d'or, quand quelque chose ne va pas, j'aime bien éclaircir. Le départ est à 13 h, alors que les autres années, c'était toujours à 15 h. C'est pour ça que de 15 h à 15 h 30, c'était très rapide. C'est bien départ à 13 h, arrivée à 15 h 30. Ce qui représente 2 h 30 de course pour à peu près 100 km, ce qui fait du 38 km/h en moyenne.

Michel Veneau
Le prochain conseil aura lieu le 30 juin.

Hicham Boujlilat
Est-ce qu'on pourrait revenir à un rythme qu'on a pu connaître depuis des années, avoir des conseils municipaux les lundis, à des dates… Ça peut être supprimé, c'est normal, il y a des choses. Mais si on peut revenir à un rythme, parce que là, c'est un peu… Et quand je vois les absences sur les conseils, ce qui peut être normal, les gens ont du mal à

s'organiser. Mais si on peut revenir au rythme qu'on a connu, ce serait pas mal. Les lundis, comme avant, ça pourrait être très bien.

Michel Veneau
OK. Pensez aux signatures.

Alain Dherbier
Est-ce qu'on a une idée du devenir de l'espace Letessier ?
Est-ce que les panneaux qui ont été démontés ont été récupérés par les services techniques ?

Michel Veneau
Vous les aviez facturés. Nous, on a demandé à Melle Faure de nous les payer. C'est ce qu'elle a fait. Ils sont réglés.
En ce qui concerne le chantier, j'ai vu que l'entreprise CVL travaillait cet après-midi. Ils transportent du matériel. C'est bon signe.

Charly Bruère
Pour répondre à propos des panneaux, ils avaient été facturés à Mme Faure.

Michel Veneau
On a fait un échéancier. Quand on a reçu Mme Faure, on a fait un échéancier, ils nous ont réglé. Ça a été fait.
Merci de votre participation.

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS :

Monsieur Michel VENEAU	Maire
Monsieur Michel MEZY	Adjoint
Madame Micheline HENRY	Adjoint
Madame Pascale QUILLIER	Adjoint
Madame Sylvie REBOULLEAU	Adjoint
Monsieur Charly BRUERE	Adjoint
Madame Martine COUCUREAU	Conseiller municipal
Madame Christine GUILLEMET	Conseiller délégué
Monsieur Christian DELAS	Conseiller délégué
Madame Josette CHEVREAU	Conseiller délégué
Monsieur Denis MANGEOT	Conseiller délégué

Monsieur Christian ASSELINEAU	Conseiller délégué
Madame Véronique DUCHEMIN	Conseiller municipal
Madame Anne-France BOTTE	Conseiller municipal
Monsieur Thierry DEMAY	Maire délégué
Monsieur Christophe BOCQUET	Conseiller délégué
Monsieur Christophe VEYCHARD	Conseiller municipal
Madame Isabelle FOREST	Conseiller municipal
Madame Marie-Jeanne CORNETTE	Conseiller délégué
Monsieur Alain DHERBIER	Conseiller municipal
Madame Sylviane BEZOU	Conseiller municipal
Monsieur Christian PERREAU	Conseiller municipal
Monsieur Pascal JAILLET	Conseiller municipal
Monsieur Hicham BOUJLILAT	Conseiller municipal
Madame Isabelle MOLINA	Conseiller municipal